Hon. C. J. Coursol

L'Impartial

PARAIT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Tout ce qui concerne la rédaction, abonnements annonces, etc., etc., doit être adressé à Rouilliard & Cie., Longueuil.

On exécute aux ateliers de ce journal, toutes sortes d'impressions en français et en anglais à des prix modérés.

L'Impartial

Tout ce qui concerne la rédaction abonnements, annonces, etc., doit être adressé à J. B. Rouilliard Boite Poste 101 LONGUEUIL

Abonnement

PAR AN......................$1 50

[illegible]

Les [illegible] de naissances, mariages et [illegible] [illegible] pour nos abonnés. GRATIS.

Réclames, demandes d'employés, etc, 50 cts première insertion, 13 cts chaque insertion subséquente.

Pas plus d'un demi-pouce.

Annonces commerciales publiées à des taux [illegible]

J. B. ROUILLIARD, DIRECTEUR. | VOL. 4 | LONGUEUIL JEUDI 12 AVRIL 1888 | No. 12 | ROUILLIARD & CIE PROPRIETAIRES

Annonces Professionnelles

Jodoin & Jodoin
AVOCATS
16, RUE ST. JACQUES.
LAÏE JODOIN B.C.L. — A. JODOIN L.L.L.—RESIDENCE—LONGUEUIL.

L. O. DAVID, M. P. P.
PHILIPPE DEMERS, L. L. L.
HONORE GERVAIS, L. L. L.
David Demers & Gervais
AVOCATS
[illegible], NOTRE-DAME Montréal

PREFONTAINE ET LAFONTAINE
AVOCATS
No. 26 RUE ST. JACQUES, Montréal
Raymond Préfontaine, B.C.L.,
Eugene Lafontaine, L.L.D
M. Lafontaine suit les cours du District d'Iberville.

J. H. MIGNERON,
AVOCAT,
SAINT-JACQUES [illegible] MONTREAL
N. B.—Huissiers et Collecteurs attachés au bureau.

ARCHAMBAULT, LYNCH, BERGERON MIGNAULT
AVOCATS
15 RUE ST-JACQUES
L. Arcambault, B.C.L. — L'Hon. W. W. Lynch, Com. Terres de la Couronne
J. G. H. Bergeron, B.C.L., M.P
P. B. Mignault, A.M., B.C.L
M. Bergeron s'occupera spécialement des affaires de Cour Criminelle

E. J. DORE, B.C.L.
AVOCAT.

J. B. Biron, B.C.L.
AVOCAT.
No. 1613 Rue Notre Dame, Montréal

BOURGOUIN & PELLAND
AVOCATS
No 32 RUE ST GABRIEL
MONTREAL
N. B. Bourgouin J. O. Pelland L L B

CHS. L. CHAMPAGNE
AVOCAT
42 RUE ST. VINCENT
Bureau du soir, No. 764 St. Denis, St. Jean-Bte.
Montréal

D. BERGEVIN. — J. B. R. LAPLANTE
BERGEVIN & LAPLANTE,
AVOCATS,
No. 94 Rue St Jacques
MONTREAL

P. Ernest Tremblay
AVOCAT
SAINT-JACQUES—70
MONTREAL

DAVID SEATH. — GEO. DAVELUY
SEATH & DAVELUY.
Auditeurs, Comptables et Courtiers d'Assurance,
No. 12 Place d'Armes
MONTREAL
Commissaires pour Ontario et Québec

M. J. E. CHIGNON
AVOCAT,
Rue St-Laurent
LONGUEUIL

LOUIS LARIVÉ
ORGANISTE
Leçons de chant, Piano, Orgue, A domicile ou à sa résidence 83 Rue St Thomas, Longueuil P S —même attention sera continuée aux élèves de Montréal

E. J. CL. LARIVIERE,
AVOCAT
Commissaire pour Manitoba
1618 RUE NOTRE-DAME
MONTREAL.
Résidence privée:—130 Rue St-André.

J. EMILE VANIER
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique,
INGENIEUR CIVIL, ARPENTEUR,
61—Rue Saint Jacques—61
Demandes de BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger.

PERRAULT & MESNARD
ARCHITECTES
[illegible] DE LA PLACE D'ARMES
MONTREAL
M PERRAULT — A MESNARD
Téléphone privé, 659.

Henri Larin,
Photo-Artiste,
13 Rue St-Laurent Montréal

L'Impartial

LONGUEUIL 12 AVRIL 1888.

QU'ILS SOIENT PUNIS.

Les journaux bleus font beaucoup de bruit à l'occasion des procédés que le gouvernement de Québec a résolu de prendre contre l'Hon. Dr. Lavallée, ex-Conseiller Législatif.

On se rappelle que M. Lavallée a, il y a quelques semaines, offert spontanément sa démission comme Conseiller Législatif.

M Lavallée avait été accusé de détournements de deniers votés pour la colonisation; or, M. Lavallée se serait, parait-il, vanté d'avoir donné sa démission à la condition que le gouvernement abandonnât contre lui toutes poursuites criminelles.

Si tel est le cas, nous approuvons fort le gouvernement et nous considérons qu'il est de son devoir de conduire ces procédés avec vigueur.

Les investigations faites par le gouvernement national l'an dernier, ont démontré les fraudes nombreuses, qui avaient été commises au détriment de la colonisation; les auteurs de ces détournements sont connus aujourd'hui, qu'ils soient punis et sévèrement.

Nous comprenons les motifs qui fait crier la presse bleue; ces vols honteux qu'il faut punir et qui le seront, ont été faits à la connaissance d'une administration véreuse qui ne rien trouve de mieux que les laisser faire, sans rien dire, pour récompenser des partisans politiques ou pour former les fonds électoraux. Et cette administration dont la voix de la province a réglé le compte le 14 octobre 1886 est celle que défend la presse bleue, celle dont elle fait quotidiennement l'apologie. Le peuple de la province a réglé le compte de cette administration, disons-nous, en la chassant du pouvoir. Mais il reste encore des comptes à régler. Ce sont ses actes qu'ils faut punir et si la justice s'est fait attendre, les coupables n'y perdront rien.

Un Argument.

Les journaux bleus qui prétendent que le Canada est incapable de faire concurrence aux Etats-Unis pour les produits manufacturés seront bien étonnés de lire la dépêche qui suit publiée par la *Gazette de Montréal*:

Buffalo, 29 mars.—La décision suivante du département du Trésorier intéressera bien des gens des deux côtés de la ligne. Elle est adressée au receveur de ce port.

"Monsieur.—On m'a informé que bien des personnes vivant sur la frontière canadienne, vont au Canada pour acheter des vêtements et autres articles soumis aux droits, et à leur retour aux Etats Unis prétendent obtenir l'exemption des droits aux termes du reglement du 29 avril 1884. Vous êtes prévenu que des importations de cette nature ne sont pas couvertes par le réglement en question et que dans ces cas, les droits doivent être exigés. S'il y a tromperie ou fraude, les objets peuvent être saisis et la personne qui en est porteur peut être arrêtée La punition est une amende de $500 ou un emprisonnement de 3 ans."

Si les Américains viennent acheter nos étoffes et nos confections et risquent dese faire punir pour les introduire aux Etats-Unis, il y a tout lieu de supposer que si les droits étaient abolis, nos confections feraient une rude concurence à celles des Etats-Unis

La *Gazette* de Montréal annonce ironiquement dans ses dépêches de Winnipeg, sous le titre: la chûte de M Norquay, que celui-ci est réduit à exercer la profession d'agent d'assurance pour gagner sa vie.

La gratitude tory

***

On ne s'attend pas à ce que le parlement fédéral puisse être prorogé avant le 24 mai.

***

L'Empire est un fiasco financier. Il a déjà dévoré un quart de million depuis sa fondation.

Ses administrateurs en demandent encore autant, mais tout ce qu'ils ont pu recueillir depuis quelques jours, c'est une douzaine de mille piastres. Les premiers souscripteurs abandonnent la partie et demandent qu'on les tienne quittes pour le montant des billets promissoires qu'ils ont déjà donnés.

Voilà ce que nous apprend un journal tory, l'*Evening Journal*, d'Ottawa,

***

Le Sénat américain vient de décréter que le centenaire de la constitution américaine sera comméroré en 1889 par de grandes fêtes auxquelles seront invités tous les peuples de l'Amérique du Nord et du Sud.

Le gouvernement canadien est convié comme les autres, mais après avoir refusé la courtoise invitation de prendre part au centenaire français, il ne peut convenablement accepter celle des Américains.

Cela signifie ?..

Les magnifiques victoires remportées par nos amis d'Ottawa, si elles ne changent point la position respective des partis ont néanmoins une signification importante, sous les circonstances.

C'est le triomphe de la grande question qui s'est agitée depuis quelque temps, la Réciprocité Commerciale.

Sir John effrayé est obligé de plier sous la volonté du peuple qu'il croyait, par de l'argent, par des promesses, pouvoir gouverner à son gré.

C'est ensuite une désapprobation bien accentuée, par les populations des comtés de Missisquoi et de L'Assomption, comme du reste de la province d'ailleur, des actes du gouvernement.

Le gouvernement a commis depuis le commencement de cette session plus de méchants actes qu'il n'en faut pour faire tomber cinq gouvernements.

On n'a pas à chercher la raison ailleurs lorsque l'on voit que les candidats de l'opposition à Ottawa sont élus par des majorités de beaucoup plus fortes que celles de l'an dernier, ce, malgré l'argent, malgré la boisson et malgré la lutte acharnée d'une clique bien payée.

La barque de Sir John fait eau et malgré les efforts de quelques fidèles, elle coule, elle coule.

On vient de découvrir une carrière de *pavés* à L'Assomption!

Eh oui! puisqu'un *rocher* aplati est un pavé.

On dit aussi que M. Tassé a l'intention de l'exploiter en *grand*

Pas en Beaugrand!

La *Presse* et la *Minerve* annoncent que M. Gauthier avait été élu par la corruption l'an dernier, et qu'il a été élu cette année par 94 voix de majorité, sans dire comment, cette fois.

Il faut que les organes tories aient diablement peur pour ne rien dire de plus.

Une dépêche de Londres annonce maintenant que la mol[illegible] adopté par le gouvernement fédéral pour garder de nouveau le Pacifique consistera à garantir les débentures de cette compagnie à concurence de quatorze millions de dollars.

Sous les apparences d'une garantie de bons, ce sera de fait un nouveau cadeau de $14,000,000.

Encore autant à ajouter aux $227, 00,000 de dette nette qui obèrent le Dominion.

Franchement le peuple canadien devrait éprouver de mortelles terreurs à la vue de ce nouveau sacrifice au gouffre où sont déjà disparus près de cent cinquante millions.

Du *Moniteur Acadien*, journal conservateur:

"Les conservateurs semblent croire que la chûte du gouvernement Mercier n'est qu'une question de quelques semaines, mais à notre avis M. Mercier gardera les rênes du pouvoir jusqu'aux prochaines élections générales au moins. Il est habile, energique, fécond en moyens et en ressources, et il possède un puissant magnétisme dans ses facultés supérieures.

La Réciprocité.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant, le magistral discours prononcé par M. Beausoleil, le vaillant député de Berthier, sur la Réciprocité Commerciale.

Nous avons déjà donné une brève analyse de ce discours; nous sommes aujourd'hui heureux de le reproduire en entier, grâce aux notes sténographiques que nous nous sommes procurées.

Monsieur l'Orateur,

La motion qui a été placée entre vos mains par l'Honorable député d'Oxford est, sans contredit, l'une des plus vastes et des plus importantes qui puissent être soumises aux délibérations de cette chambre. Elle comporte des conséquences décisives pour la prospérité future du Canada. A ce titre, nous devons au pays, nous nous devons à nous-mêmes de l'étudier avec calme, sans passion, sans parti-pris, et de la résoudre au point de vue du plus grand bien général seulement.

C'est dans ce sens que j'aurai l'honneur de traiter la question tout en sollicitant l'indulgence de mes collègues.

Un fait évident qui a dû frapper l'attention des hommes d'état canadiens, c'est que l'agriculture souffre depuis longtemps et qu'elle ne rénumère pas suffisamment le labeur du cultivateur. Chaque année chaque mois, chaque jour même, nous voyons une foule de jeunes gens partir pour les villes du Canada ou pour le Nord-Ouest ou pour les Etats-Unis. Quelques mois après, ils sont suivis par leurs familles entières, qui abandonnent les maisons qu'elles ont bâties; les terres qu'elles ont arrosées de leurs sueurs, le clocher qu'elles ont tant aimé et leur pays qu'elles regrettent toujours. C'est un spectacle navrant pour tous ceux qui comprennent combien la patrie perd dans la personne de ces vigoureux travailleurs.

Ce n'est pourtant pas la faute du sol canadien si ces braves cœurs se découragent et abandonnent l'agriculture pour l'industrie des champs pour les villes. Le sol canadien est riche et fertile. Il produit abondamment les grains, le foin, les légumes et les fruits. Ce n'est pas non plus la faute du climat, qui est un des plus sains et des plus agréables du monde entier.

Ce n'est pas non plus la faute de la population qui est saine vigoureuse, morale, laborieuse, énergique, économe, amie de la paix et du travail.

La cause est ailleur, et si nous examinons bien la situation, nous verrons facilement que l'agriculture canadienne ne possède qu'un seul marché où elle puisse écouler avantageusement le surplus de sa production. L'Angleterre est trop éloignée, les frais de transport sont considérables et de plus notre blé et notre farine y soutiennent la concurrence contre le blé et la farine qui produisent en plus grande abondance et à meilleur marché les Etats-Unis, la Russie, l'Egypte et la Turquie. Pour les autres produits agricoles, il ne nous reste que le marché américain, qui nous est presque fermé par un tarif exhorbitant qui prélève sous forme de droits de douane, le bénéfice le plus clair du cultivateur.

Il est impossible de faire plus ou mieux pour l'agriculture en Canada ou en Europe dont les marchés sont ouverts et libres; mais nous pouvons tout du côté des Etats Unis.

En effet, prenant pour base de calculs le dernier rapport de l'honorable Ministre des douanes, je constate que le marché américain est pratiquement le seul que nous ayons pour les produits agricoles du pays.

Articles	Montants exportés aux Etats-Unis	Montant total de l'exportation
Orge	$5.245.968	$5.277.889
Chevaux	2.214.338	2.350.926
Œufs	1.821.364	1.825.559
Moutons	974.492	1.595.340
Foin	670.749	743.396
Patates	328.65[illegible]	439.206
Laine	2[illegible]8.251	317.250
Fèves	206.617	207.492
Malt	146.012	146.012
Volailles	98.919	107.909
Lin	78.422	78.422
Légumes	75.517	83.639
	$12.149.291	$13.162.950

Ainsi donc, sur douze articles de production agricole importés pour un montant total de $13.162.950,00 les américains ont absorbé $12.149.190.90

Ne laissant au reste de l'univers que .... $1. 063.659.

C'est-à-dire que les Etats-Unis absorberaient 92/100 de notre surplus, et cela en présence d'un tarif de $20 par cheval $2 par tonne de foin, dix cents par minot d'orge, 15 cts. par minot de patates et un droit de 20 à 40/100 sur tous les autres articles.

Faisons disparaître cette barrière douanière, obtenons des Etats-Unis l'entrée libre sur les marchés pour les produits agricoles, nous raviverons notre agriculture, nous stimulerons la production, nous donnerons une plus grande valeur aux terres cultivées; nous développerons la colonisation et nous retiendrons ici notre jeunesse, la sève de notre population qui se dégoûte chaque jour d'avantage des champs. Les résultats d'ailleurs, ne serait pas douteux. L'histoire du passé est là pour nous l'apprendre. Tout le monde se rappelle dans quel état se trouvait le pays il y a quarante ans à peine. L'agriculture dépérissait, le commerce était stagnant, les faillites se multipliaient et l'on se demandait sérieusement où allons-nous? Les hommes les mieux placés pour observer les événements, les plus belles intelligences de ce temps, les John Rose, le A. T. Galt les Peter Redpath, les J. J. C. Abbott, et David MacPherson, les Molson et bien d'autres ne voyaient qu'un remède possible, l'annexion. Le mouvement prenait des proportions considérables. Le gouvernement s'alarma et il finit par conclure que le seul moyen d'empêcher l'annexion politique du Canada aux Etats-Unis était d'en procurer aux Canadiens les avantages matériels par un traité de réciprocité en autant que les produits de la terre, de la forêt et les mines étaient concernés. La prospérité résulta immédiatement de ce nouvel état de choses, et avec elle la paix, le contentement et la renonciation par les [illegible] à toute idée de changement politique. Tellement que peu d'années après, les chefs du mouvement annexionniste [illegible] naient les loyaux artisans de Sa Majesté et recevaient des marques non équivoques de la faveur royale.

Quelques chiffres puisés aux sources officielles seront plus éloquents que tous les raisonnements. Le traité de réciprocité est entré en force le 1er mars 1854 et a cessé le 1er mars 1866, il a duré douze ans. Voici les chiffres qui indiquent les progrès qui ont été réalisés pendant cette période.

Durant l'année 1853 la province-unie du Canada, c'est-à-dire le Haut et le Bas-Canada, avait exporté aux Etats-Unis:—

Animaux et leurs produits	$966.196
Produits agricoles	3.281.092
En tout	$4.247.288

Douze ans après, c'est-à-dire, durant l'année expirée le 30 Juin 1866 ces deux mêmes provinces avaient exporté aux Etats Unis:—

Animaux et leurs produits	11.184.741
Produits agricoles	13.298.008
En tout	24.482.749

Augmentation en 12 ans de: 20.025.461 soit près de 500.100

Les résultats désastreux pour l'agriculture de l'abrogation du traité de réciprocité ne tardèrent pas à se faire sentir. Dès l'année suivante c'est-à-dire, dès l'année fiscale expirée le 30 juin 1867, nos exportations aux Etats-Unis accusaient les réductions suivantes:—

1866	1867	Réduction
Animaux et prod.		
11.184.741	3.685.191	7.493.550
Produits agricoles		
13.298.008	11.185.227	2.112.781
24.482.749	14.871.418	9.611.331
14.871.418		
9.611.331		

En 1866, nos exportations totales aux Etats Unis, abstraction faite du numéraire, s'étaient élevées à 34.770.261

En 1867, el es tombaient à 22.859.084

accusant réduction de 11.911.177

Bien plus, après vingt ans du régime de l'exclusion, après avoir dépensé tant de millions pour faciliter les relations commerciales, nous trouvons que les exportations des Provinces d'Ontario et Québec aux Etat-Unis sont moins considérables qu'elles ne l'étaient en 1866, ainsi que le démontrent les chiffres suivants extraits du Tableau du Commerce du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1887.

Exportations aux Etat-Unis en 1887	
Ontario	20.803.434
Québec	4.710.270
Total	25.513.704
Exportations en 1866.	34.770.261
Diminution après 21 ans	$9.256.517

A continuer.

CHRONIQUE.

J'ai trop vite préconisé le printemps!

Le coquin semble vouloir déjouer les louanges hâtives que je lui ai adressées, et, ma foi! ne semble pas se décider à remplacer la rude saison.

Une nouvelle m'a réjoui. Des chevaux, me dit-on, passaient sur le Richelieu lorsque la glace céda sous leurs pas. C'est bon signe, me dis-je.

Quand la glace menace de jouer un mauvais tour à ceux qui osent *chevaucher* sur son dos, c'est qu'elle... ne peut plus les porter, et alors... vogue la galère.

C'est le cas de le dire,

Ne dis rien, va, mon vieux printemps; encore une couple de chroniques et ton compte sera réglé. Il faudra bien que tu te décides à nous montrer ton œil bleu.

***

Minois roses, enfants, jeunes filles et femmes se sont agitées à qui mieux mieux, durant la semaine qui vient de s'écouler.

C'était le bazar! Je dis bazar et je devrais peut-être dire autre chose. Car si c'était un bazar que l'on faisait, chaque soir de la semaine nous avons eu du théâtre, des banquets, du concert, de la musique et toutes ces choses que les charmantes filles d'Eve, nos sœurs, savent si bien charmer de leur présence et de leur zèle.

J'ai applaudi les charmantes actrices des concerts, j'ai goûté nos trop agréables cantatrices que l'on voudrait toujours entendre—j'ai laissé mon âme se bercer sous la ravissante musique et, ma foi! quoique mon escarcelle soit peu garnie je l'ai vidée pour payer les sourires et le zèle des charmantes râlleuses qui couraient les salles du bazar

Je n'ai regretté ni mon temps, ni mon argent. Le premier m'a payé: j'ai passé d'agréables moments; j'ai payé de mon dernier le plaisir qu'on m'a donné et je suis content.

***

Cette semaine nous aurons le plaisir d'entendre de belles Comédies françaises, interprétées par les Anciens Amateurs.

Le nom les acteurs seul suffit pour attirer foule.

Il y a longtemps, près d'un an, je crois que nous n'avons entendu nos amateurs interprétant les œuvres spirituelles de nos cousins d'outre-mer. Les amateurs de la scène vont pouvoir briser leur long jeûne, et je suis certain que mercredi soir, il y aura salle comble.

***

Une de mes bonnes amies en promenade il y a quelque temps à Montréal recevait de son frère, un spirituel garçon, une lettre lui annonçant, que *Jack*, le modèle des chiens et de tous ses condisciples de la gent canine était morte.

Ma charmante amie—pour punir son frère de sa verve spirituelle, probablement—m'a passé cette lettre et je vous la communique, quitte à recevoir une raclée de son auteur, qui reconnaîtra probablement sa verve.

Sorel 24 Mars.

Bien chère sœur.

Je vais te mander la nouvelle la plus triste, la plus lamentable, la plus terrible, la plus horrible qui soit... *Jack*, notre bien-aimé *Jack*, ce brave chien, le modèle des chiens n'est plus. Ma plume se refuse quasi à te décrire les circonstances de ce tragique événement.

Selon notre coutume nous l'avions laissé dans la boutique le soir même du jour de votre départ Vers les huit heures, papa s'en va donner un dernier coup d'œil, lorsqu'un objet blanc surnageant au-dessus des eaux frappa ses yeux. Il s'approche horreur! reconnait son fidèle *Jack*, ce modèle des bons serviteurs.

Il veut retirer le cadavre de l'abîme mais trois fois ses bras paralysés et tremblants lui refusent ce pénible devoir. Enfin, surmontant l'angoisse horrible qui le torture, il retire ces restes inanimés. J'appris ce fatal accident le lendemain. Je cours à la boutique et je vois notre bien-aimé, etendu par terre déjà raidi par le froid.

A sa vue quelque chose se déchira en moi. Celui qui n'est plus conservait, encore une apparence calme, tranquille; la mort avait respecté sa victime. Cet extérieur calme, j'allais dire souriant, est une preuve évidente des bonnes dispositions dans lesquelles il se trouvait lorsque l'oiseau de la mort vint le toucher de son aile funèbre.

L'amitié que je lui portais me faisait la triste obligation de lui rendre les derniers devoirs. Je fis donc une courte éloge des vertus du héros defunt, de sa fidélité à toute épreuve, de sa bravoure et des nombreux services qu'il avait rendus à son maître. Je le citai encore comme modèle à tous ceux de sa race, passés, présents et futurs, et comme autrefois l'on faisait des héros, nous procedâmes à la crémation du corps, nous le découpâmes, le mîmes au feu et nous avons aujourd'hui une bonne brassée de savon du cher defunt.

Sa peau grasse, épaisse nous fera des chaussures durables une fois sortie des mains du corroyeur.

Versons tous deux un pleur sur sa tombe et consolons-nous en pensant que *Jack* est maintenant à l'abri de la douleur, du froid et des puces!!

De ton frère.

Lon ch[illegible] chanthait autrefois:

Quand papa mourra
J'aurai ses culottes et sa veste!

En relisant cette lettre je viens à rimer:

Ce pauvre Jack est mort, dit-on,
S'il aura lu, Dieu me pardonne!
Mais son beau corps reste et nous donne
De bonnes bottes et beau savon.

***

Depuis l'étonnante et magnifique découverte du microbe par Pasteur, chaque médecin croit qu'il est de son devoir de découvrir quelque chose.

Voici, à mon avis, la meilleure découverte et certainement la plus utile, qui a été faite.

C'est dans un journal australien qu'elle s'annonce:

AVIS AUX MALADES

"Le docteur John Smith a l'honneur d'annoncer à ses clients qu'il vient de [illegible] après une longue expérience que la reconnaissance des maladies fait toujours partie de leur maladie, que son point culminant est lorsque la fièvre a atteint son plus haut degré, [illegible] [illegible] pendant [illegible] [illegible] et disparait complètement au rétablissement [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] escompte

***

On [illegible] [illegible] [illegible] possédait [illegible] [illegible] [illegible] suicider.

Auprès de son lit on a trouvé un papier contenant ces mots: *Il y a quinze ans je suis fatigué de la vie*

Bizarre!!!! Voici un homme qui est fatigué de la vie qui l'a gardé pendant quinze ans!....

Et s'il avait été fatigué de la vie de sa belle-mère, il l'aurait peut-être tuée tout de suite!....

***

Il parait qu'un inventeur vient de prendre un brevet pour un nouveau coffre-fort.

A l'aide d'un ingénieux mécanisme, un grand coutelas tranche la tête du voleur qui touche à la serrure et l'enferme dans un compartiment qui s'ouvre au moment de la décapitation.

Au moyen de cette pièce à conviction, la police met aisément la main sur le voleur qui ne trouve guère moyen de s'échapper, n'ayant plus la tête à lui.

***

Lu dans un journal anti-boulangiste:

"La *Cocarde* vient de paraître; c'est un journal *boulangiste*,—gare au four!

"Pourvu qu'elle ne nous mette pas dans le pétrin avant!

"Pourtant, elle a l'air pétrie d'une bonne pâte. Attendons que le levain fermente!"

Le journal en question, aurait pu ajouter: c'est alors que l'Allemagne aura peur, car elle sait que c'est un boulanger qui lui fera son biscuit......

Lecteurs et lectrices si vous ne bondissez pas d'indignation devant ce carambolage de calembourgs vous méritez de ne manger que du pain noir.

Moi je me colle un pain, à cacheter.... sur les lèvres.

TIRCIS

Nous empruntons au "*Sud*" de Sorel l'intéressant tableau suivant

Nous croyons être utile et agréable aux lecteurs du "*Sud*" en leur offrant un tableau exact du départ de la glace du St. Laurent devant Montréal en remontant jusqu'à l'année 1824:

Départ de la Glace

1824	Avril	10	1836	Avril	28
1825	Mars	16	1837	"	15
1826	Avril	11	1838	"	7
1827	"	1	1839	"	7
1828	Mars	19	1840	"	4
1829	Avril	11	1841	"	19
1830	Mars	23	1842	Mars	31
1831	Avril	3	1843	Avril	25
1832	"	10	1844	"	14
1833	"	4	1845	"	3
1834	"	2[illegible]	1846	"	4
1835	"	[illegible]	1847	Mai	1

En cette année 1847 on planta le mai sur la glace du St. Laurent [illegible] Sorel avec tous les honneurs et la pompe [illegible] [illegible].

Voici maintenant la statistique intéressante de l'époque du départ de la glace à Sorel depuis 1858 jusqu'à 1886.

Epoque de la débâcle à Sorel depuis 1858.

Le Richelieu		Le St Laurent	
1858	Avril 3	1858	Avril 8 au 9
1859	Mars 28 au 29	1859	" 7 au 8
1860	" 28	1860	" 12
1861	Avril 6	1861	" 23
1862	" 18	1862	" 9 au 20
1863	" 19 au 2[illegible]	1863	" 25 au 26
1864	" 4 au 5	1864	" 15 au 16
1865	Mars 31	1865	" 8 au 9
1866	Avril 8	1866	" 19 au 20
1867	" 9	1867	" 23 au 24
1868	Mars 29	1868	" 18 au [illegible]
1869	Avril 18	1869	" 21 au 22
1870	" 11	1870	" 18
1171	Mars 17 au 18	1871	" 5 au 6

Ce fut l'année où la débâcle fut la plus prématurée.

En cette année 1871 le Richelieu était libre à Chambly le 12 Mars, à St Denis le 14, à St Ours le 1[illegible] et à Sorel le 17.

1872	Avril 20	1872	Avril 26 au 27
1873	" 16 au 17	1873	" 21 au 22
1874	" 11 au 12	1874	" 28 au 29
1875	" 15	1875	" 30 au 1 mai
1876	" 14 au 15	1876	" 30 au 1 mai
1877	" 7	1877	Avril 18
1878	Mars 28 au 2[illegible]	1878	" [illegible]
1879	Avril 20 au 21	1879	" 22 au 23
1880	" 18	1880	" 2[illegible]
1881	" 9	1881	" 2[illegible]
1882	" 7	1882	" 11
1883	" 17	1883	" 2[illegible]
1884	" 3	1884	" 18
1885	" 21	1885	" 24 au 1 mai

Le premier Mai 1885, plusieurs citoyens de Sorel sont allés planter le mai sur le St Laurent, un peu plus haut que le [illegible]. Le fleuve était libre le soir même.

1886	" 12	1886	Avril 17 au 2[illegible]
1887	" 22	1887	" 29 au 30

Comme on le voit par ce tableau la débâcle la plus tardive que nous ayons jamais eue sur le Richelieu a été l'année dernière.

LES PATRIOTES DE 1837-1838

(Avec la permission de l'auteur)

PREMIÈRE PARTIE

ST. EUSTACHE.—CHÉNIER

(Suite)

Après le dé astre de St Charles, Côté, Rodier, Duvernay, le Dr Bouchette, Dr Kimber et plusieurs autres, se dirigeant vers Swanton, rencontr rent, sur la baie de Missisquoi, Papineau et O'Callaghan. On délibéra ur la situation ; on fut d'opinion qu'il f llait lutter tant que le Nord ne serait pas soumis, et on réso lut d'organiser, sur le sol américain, une expédition.

Un homme se charg a de retourn au Canada pour enrôler des patriotes, pendant que ceux de Swanton et des e virons feraient des préparatifs. Ce homme était un riche cultivateur de St Valentin ; on l'appelait "Gagnon l'habitant." Son patriotisme, son intelligence et son courage étaient connus de tout le monde. Son offre fut acceptée. Il parcourut les villages canadiens situés près de la frontière, et ranima tellement le courage et les espérances de ses compatriotes, qu'il se trouvait, au bout de quelques jours, à la tête d'une cinquantaine de braves.

Il part à la tête de cette vaillante cohorte, traverse à la Pointe-à-la-Mule à la faveur de la nuit, et se dirige vers la frontière. Trois corps de gardes lui barrent le chemin ; il leur échappe par la ruse et l'audace. A un certain endroit, une sentinelle le couche en joue ; il lui enlève son fusil, le brise et lui en jette les morceaux à la figure. La troupe arrive à Swanton, où elle est accueillie avec enthousiasme par les Canadiens réfugiés et par les Américains, qui faisaient en cet endroit tout ce qu'ils pouvaient pour aider l'insurrection. Jusqu'aux dames américaines qui, s'étant mises de la partie, avaient fait des souscriptions, organisé des démonstrations en faveur des insurgés, distribué même des drapeaux qu'elles avaient fabriqués et brodés de leurs propres mains. Il n'en fallait pas plus pour porter jusqu'à son comble l'enthousiasme chez des hommes déjà si bien disposés.

L'armée d'invasion se compta ; elle se composait de 70 à 80 hommes. Papineau avait dit à ces patriotes qu'ils trouveraient à St Césaire, un camp considérable sous le commandement de Nelson, le vainqueur de St Denis.

Malhiot, un brave et hardi jeune homme, joli et grand garçon, qui venait de Saint-Pierre-les-Becquets, fut nommé général ; Gagnon agissait comme son aide-de-camp, et les autres officiers étaient : Bouchette, Duvernay, Rodier et Boudreault.

Bouchette avait le commandement de l'avant-garde, qui se composait de dix hommes ... patriotes avaient deux ca... ils franchirent la frontière sans être molestés et prirent le chemin du Canada. A trois quarts de mille environ de la frontière, à Moore's Corner, près de l'endroit où les chemins de Swanton et de St Armand se croisent, ils aperçurent, rangés en ordre de bataille, sur une éminence, quatre cents volontaires qui les attendaient.

La lutte était impossible, mais les patriotes ne voulurent pas reculer sans avoir combattu. Les volontaires avaient l'avantage du nombre, de l'armement et surtout de la position ; ils tiraient à bout portant sur les patriotes, qui étaient obligés de s'approcher et de s'exposer pour les atteindre. Les insurgés se battirent avec courage pendant quelque temps, mais ils s'aperçurent bientôt que la lutte était ridicule, et, pour ne pas être cernés, ils reprirent le chemin des Etats-Unis.

Julien Gagnon, au premier rang tout le temps, reçut deux blessures ; il put fuir en s'appuyant sur les bras de deux amis. Un jeune Patenaude, cousin de M. Bourassa, député de St Jean, fut tué ; un nommé Constant Cartier fut blessé. M. Bouchette, qui avait reçu une balle à travers le pied, fut fait prisonnier dans la maison de M. Moore, où on l'avait transporté.

Les patriotes réfugiés aux Etats-Unis furent sensibles à cet échec, qui permettait aux autorités militaires de concentrer toutes leurs forces dans le Nord. En effet, quelques jours après, avaient lieu la bataille de St Eustache et le sac de St Benoit.

Les deux principaux foyers de l'insurrection dans le Nord en 1837 furent St Benoit et St Eustache. Les habitants de ces deux paroisses avaient pour les stimuler l'exemple d'hommes dont la position, le jugement et le patriotisme leur inspiraient la plus grande confiance. C'étaient, à St Benoit, les Girouard, les Dumouchel, les deux Masson, et le curé de la paroisse, M. Chartier dont les paroles enthousiastes remuaient profondément les esprits.

A St Eustache, c'était Chénier.

Il y en avait d'autres, mais Chénier était l'âme du mouvement et son influence se faisait sentir dans toutes les parties du comté des Deux-Montagnes. N'oublions pas les Scott, les Féré, les Barrette. Nulle part les assemblées publiques n'avaient été plus enthousiastes.

Pendant que les Papineau, les Perrault, les Gauvin, les Brown et les Desrivières se dirigeaient vers la rivière Chambly pour échapper aux poursuites, de Lorimier, Ferréol Peltier, Papineau de St Martin, et plusieurs autres se rendaient dans le comté des Deux-Montagnes. Ils étaient accueillis à bras ouverts à St Eustache, par le Dr Chénier, et le récit enflammé qu'ils faisait de ce qui se passait à Montréal portait au comble l'exaspération des esprits.

Girod arriva ; il se disait envoyé par Papineau pour organiser le Nord et le mettre en état de défendre, comme le Sud, ses droits, sa liberté, ses chefs. Alors se formèrent les camps de St Eustache et de St Benoit, dans le but de tenir tête aux volontaires de St André, de Gore et de Chatham, et d'empêcher l'arrestation des chefs patriotes. ...

... comté des Deux-Montagnes ... mation de lord Gosford, ... de récompense pour l'arrestation du Dr Chénier. Mais au lieu de se laisser tenter par les récompenses offertes à la trahison les patriotes du comté de Deux-Montagnes accoururent de toutes parts autour du Dr Chénier pour s'opposer à son arrestation. Pendant plusieurs jours, il y eut de mille à quinze cents hommes dans le camp de St Eustache.

Girod fut nommé commandant en chef, malgré l'opposition de quelques patriotes, qui voulaient que ce fût Chénier. Mais l'expérience militaire que prétendait avoir Girod, et les conseils de Chénier lui-même déterminèrent ce choix malheureux.

Chénier prit le titre de colonel.

Il se multiplia et déploya la plus grande activité pendant les jours qui précédèrent la bataille. Ce n'était pas chose facile que de loger, de nourrir et satisfaire tant d'hommes, de fortifier leur courage et leur confiance. Un grand nombre, ne pouvant se procurer d'armes, s'en retournèrent dans leurs familles ; beaucoup cédèrent aux conseils de M. Paquin, curé de St Eustache, et de M. Desève, son vicaire, qui les convainquirent que la résistance aux troupes serait inutile et désastreuse.

Ces deux prêtres essayèrent plusieurs ... r... noncer à ses projets, mais tout fut inutile. Un dimanche après-midi, le 3 décembre, M. Turcotte, curé de Ste Rose, qui allait d'un camp à l'autre, apporta à M. Paquin la nouvelle que les patriotes avaient été battus à St Charles. Croyant que cette nouvelle aurait l'effet désiré, M. l'abbé Turcotte et le curé de St Eustache firent mander le Dr Chénier au presbytère, lui racontèrent ce qu'ils savaient et tâchèrent de le convaincre que tout était perdu. M. W Scott, M. Neil Scott et Emery Féré qui étaient présents joignirent leurs instances à celle des trois prêtres, pour le décider à écouter les conseils qu'on lui donnait. Chénier répondit que les nouvelles apportées par M. Turcotte étaient fausses. "Dans tous les cas, dit-il, je suis décidé à mourir le arm... plutôt que de me rendre. ... de la mort ne changera ma ré...lution. Autant vaudrait essayer de calmer ... mer en fureur que de m'arrêter."

M. Paquin rapporte, néanmoins, que plusieurs fois pendant la conversation Chénier parut ému, qu'on vit même couler des larmes sur ses joues.

Plus le moment fatal approchait, plus Chénier devenait grave et pensif. Il était brave, il ne craignait pas la mort, mais la bravoure ne détruit pas le sentiment ; au contraire, les soldats les plus intrépides sont souvent les hommes les plus sensibles. Or, Chénier avait une femme et un enfant qu'à sa mort devait laisser sans ressources. A trente-et-un an, dans toute la sève et la force de la jeunesse, on ne songe pas sans tristesse à quitter la vie, à se séparer de ceux qu'on aime. Il n'y a pas de doute qu'il pensait aussi au sort des braves qui le suivaient. Il savait que la victoire coûterait cher et que la défaite serait la ruine et la mort d'un grand nombre de ses compatriotes. Mais le Dr Chénier avait résolu, comme Nelson, de ne pas se laisser arrêter sans résistance, et le succès des patriotes de St Denis avait naturellement affermi sa résolution. Persuadé que toutes les révolutions demandent, dans le commencement, des sacrifices et des actes d'énergie, d'audace même, il crut que tout le monde se soulèverait en masse, si les troupes anglaises étaient battues à St Eustache. La nouvelle de la défaite de St Charles ne le découragea pas ; il n'y crut qu'à demi, et d'ailleurs c'était un de ces hommes de fer que rien n'arrête, que rien ne détourne de leur but.

L. O. DAVID.

(A continuer.)

LA CONTESTATION DE LAVAL

M. LEBLANC, EX-M.P.

L'ÉLECTION ANNULÉE

Il y avait foule ce matin en Cour Supérieure. L'on savait que jugement devait être rendu dans la contestation de Laval, c'est ce qui avait attiré cette foule nombreuse.

Etaient présents sur le banc : les honorables juges Johnson, Jetté, Gill, Loranger et Wurtele.

Le juge Johnson passa en revue les différents témoignages qui avaient été rendus durant cette longue contestation entre autres, celui de Labelle, de Debien, de Théodore Clermont et de Noé Clermont.

M. Leblanc avait donné $20 à Labelle et ce dernier était un de ses adversaires. Dans toutes les élections précédentes, Labelle avait voté pour Bastien. Leblanc prétend que ces $20 étaient pour louer un comité chez Labelle. Il est prouvé de plus que Labelle n'a pas voté après avoir reçu cet argent.

Dans l'affaire Debien, Leblanc aurait rencontré ce dernier et lui aurait montré un rouleau d'argent en lui disant : Va et votes ! Debien a été voter en conséquence.

Quant aux Clermont, dit le juge, il est évident que l'argent qui leur a été donné pour amener des (ollies à l'assemblée de Ste-Rose leur a été donné dans un but de corruption.

M. Leblanc ne sera pas déqualifié dit le juge Johnson en terminant, parce qu'il n'est pas prouvé que dans le cas des Clermont, il ait directement remis l'argent personnellement. Il était présent à la transaction mais c'est Lorrain qui a remis le montant entre les mains des Clermont.

Il y a un doute en faveur de M. Leblanc et son élection ne sera qu'annulée. Les frais sont aux dépens de M. Leblanc, moins une partie qui vont aux dépens de M. Bastien pour les témoins inutiles.

Dans le cas de M. Bastien, qui est mis en cause et dont M. Leblanc demandait la déqualification, il est allégué que M. Bastien aurait corrompu M. Paré, en lui remettant une somme d'argent. Il a été prouvé dans le temps que M. Bastien n'avait pas d'agent reconnu dans le comté et que le paiement de cette somme n'était pas fait dans un but de corruption. La déqualification est donc renvoyée chaque partie payant ses frais.

Le juge Loranger fait remarquer que si une partie des frais retombe sur M. Bastien, c'est que l'on avait lieu de croire que la remise de cet argent dans les circonstances était de corruption, vu qu'il n'avait pas d'agent.

Les conservateurs qui parlent tant de pureté électorale, peuvent se réjouir de leur jou au ... de ce matin.

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

Séance du 5 avril.

La séance est ouverte à 3 heures.

Election de Glengarry

L'Orateur annonce ... a reçu du greffier de la Cour Suprême co... jugement rendu par ce tribunal en faveur de M. Purcell dans la contestation de l'élection de Glengarry.

La réciprocité commerciale

L'honorable M. LAURIER reprend le débat sur la réciprocité commerciale,

Après avoir dit que les partisans du gouvernement veulent rester au pouvoir à tout prix et que c'est pour cela surtout qu'ils accusent les députés de la gauche de n'avoir pas à cœur les intérêts du pays, le chef de l'opposition ajoute : Nous avons raison d'être fiers de nos institutions et de la position que nous nous sommes créée ; cependant, il y a un danger qui nous menace, c'est le dépeuplement de notre pays, tous les jours des centaines de Canadiens quittent leur patrie avec l'espoir d'améliorer leur sort en allant s'établir dans un pays étranger, et aujourd'hui un million des nôtres au moins habitent aux Etats-Unis.

Le gouvernement actuel est parvenu au pouvoir en 1878 parce qu'il avait capté la confiance du peuple en accusant l'administration Mackenzie d'être la cause de la crise commerciale qui s'est fait sentir de 1876 à 1878 et en promettant d'y remédier.

A cette époque, le pays traversait une crise financière sérieuse et les ouvriers émigraient en grand nombre aux Etats-Unis pour y trouver de l'ouvrage.

C'est une honte pour un pays qui possède les plus grands avantages de voir 500,000 de ses habitants partir pour les Etats-Unis parce qu'il leur était impossible de trouver de l'ouvrage dans leur patrie.

Voilà comment s'exprimait le chef du gouvernement du jour alors qu'il était à la tête de l'opposition en 1878.

A mon tour, je dirai : N'est-il pas encore plus déplorable de constater que depuis cette époque, le nombre de ceux qui ont émigré aux Etats-Unis se soit considérablement augmenté ?

Après avoir dit que plusieurs provinces ont accepté la confédération, contre leur gré, qu'on les y a forcées, M. Laurier ajoute qu'il nous reste encore à trouver quelle serait, au point de vue de l'économie politique, la position la plus avantageuse pour le Canada. Notre population travaille avec ardeur, dit-il, mais n'en recueille aucuns fruits ; ce qu'il lui faut, c'est un champ plus vaste. Voilà ce que demandent nos manufacturiers, qu'on fasse droit à leur demande et ils se déclarent prêts à lutter contre les manufacturiers américains, sur leur propre marché.

Ici, le chef de la gauche parle de la Hollande, de la Belgique et d'autres pays européens, ... ces pays ont ... par les ... même ... canada.

Nous avons lutté longtemps, dit-il, pour ... droits et ... qu'on nous ... notre autonomie, on songea à développer notre commerce et notre industrie.

Une fois que l'agitation causée par cette lutte fut apaisée, le premier acte du gouvernement libéral qui monta au pouvoir fut de trouver un débouché pour nos produits, avantage que nous offrait le ... jusqu'alors. Les démarches du gouvernement ... à ... cain aboutirent à la conclusion du traité en 1854, dont les résultats furent très favorables.

Lorsque le gouvernement du jour a adopté le système de protection comme l'un des articles de son programme politique, il ... que son but était de forcer les Etats-Unis à nous accorder la réciprocité ... aujourd'hui, le gouvernement s'oppose à la réciprocité, parce qu'il veut, dit-il, maintenir en entier la politique nationale. Cela ne me paraît pas logique.

On prétend que la protection a contribué au développement du commerce interprovincial, mais cette prétention n'est point fondée, car la nature a placé entre les provinces maritimes et celles de l'ouest des obstacles sérieux qui s'opposent au développement des relations de commerce entre ces provinces.

Les prophéties que l'honorable premier ministre, sir John A Macdonald, a faites en 1878, ne se sont pas réalisées, parce qu'il n'avait point prévu alors que jamais l'industrie manufacturière ne prospérerait si on la bornait à un marché trop restreint. On en juge par la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les filatures de coton. Un marché vaste et important offre toujours plus d'avantages aux fabricants.

Tout démontre que le marché qui nous offre le plus d'avantages est celui des Etats-Unis, et nous pouvons obtenir ces avantages en adoptant la proposition du député d'Oxford-Sud, sir Richard Cartwright, et devons par ainsi nos relations ... avec un pays qui compte 60,000,000 ... l'honorable George Brown ... serait un grand avantage pour nous ... bre des consommateurs en ce pays s'augmentait d'un million, mais en adoptant cette proposition, ce nombre s'augmenterait non pas d'un million, seulement, mais de soixante millions.

Le gouvernement n'a aucune objection à envoyer un commissaire aux antipodes, mais il refuse d'en envoyer un à Washington, et voici pourquoi. Par nos statuts, nous faisons une offre aux Etats-Unis relativement au libre échange de certains produits entre les deux pays, et le gouvernement croirait déroger s'il faisait la moindre démarche pour en venir à une entente avec les Etats-Unis à ce sujet. On a cru, peut-être, que cette clause de nos statuts entraînerait les Etats-Unis, mais on s'est trompé.

Aujourd'hui il est possible d'obtenir la réciprocité absolue avec les Etats-Unis, puisque deux propositions ont été soumises au congrès à ce sujet et il serait opportun d'envoyer un délégué auprès du gouvernement américain.

On prétend que la réciprocité commerciale absolue serait préjudiciable à notre industrie manufacturière, mais elle s'appliquerait à l'échange des produits naturels et, des deux, il est préférable, suivant moi, de favoriser la classe agricole plutôt que la classe manufacturière.

Pour se développer, il faut à nos industries un marché important. Je ferai observer, à ce sujet que M. Boas, fabricant de Saint-Hyacinthe, m'a télégraphié qu'il triplerait le nombre de ses employés le jour où ce projet de la réciprocité commerciale absolue serait adopté.

On prétend aussi que la réciprocité commerciale absolue diminuerait notre revenu, mais si les dépenses publiques n'avaient pas été excessives, cette diminution ne nous affecterait guère.

Ceux qui combattent ce projet font parade de leurs sentiments de loyauté envers l'Angleterre, mais je dis que ce serait un acte antipatriotique de notre part de renoncer à développer les ressources de notre pays par les moyens que nous croirions les plus certains. Ce ne serait pas faire preuve de loyauté, mais de servilisme. N'oublions pas que tant en fait qu'en droit, nous sommes une colonie libre.

Nous avons modifié notre tarif pour établir des manufactures dans le pays et nous procurer ainsi, à plus bas prix, des marchandises qui venaient auparavant des manufactures anglaises. Il y a eu un temps où l'Angleterre n'aurait pas toléré cela, mais aujourd'hui elle

TELEGRAPHIE GENERALE

Comté de Soulanges

(Dépêche spéciale à la *Patrie*)

Coteau Landing, 6.—A une assemblée du Conseil du comté de Soulanges, tenue ici mercredi, M. Edouard Juillet, maire de la paroisse de St Ignace du Côteau du Lac, a été élu préfet pour l'année courante. M. Juillet est maire de St Ignace depuis une quinzaine d'années et il méritait d'occuper la fonction à laquelle ses collègues l'ont nommé à l'unanimité. M. Juillet est un national convaincu et dévoué et son élection est une nouvelle preuve des progrès que fait l'idée national dans le comté de Soulanges.

RÉCIPROCITÉ.

Décidemment nous faisons des progrès dans le sens de la réciprocité.

D'abord, la *Gazette Officielle* contient la proclammation suivante :

PROCLAMATION.

ROBT. SEDGEWICK, Député du ministre de la Justice, Canada.

ATTENDU que dans et par les Statuts revisés du Canada, chapitre trente-trois, intitulé "Acte concernant les droits de douane," il est entre autres choses en substance statué, que les animaux de toute espèce, les fruits verts, le foin, la paille, le son, les graines de toutes sortes, les légumes (y compris les pommes de terre et autres racines), les plantes, arbres et arbrisseaux, la houille et le coke, le sel, le houblon, le blé, les pois et fèves, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs, le sarrasin, et tous autres grains, et les farines de blé, de seigle, de maïs et d'avoine, et la farine de tous autres grains, le beurre, le fromage, le poisson (salé ou fumé), le saindoux, le suif, les viandes (fraîches, salées ou fumées), et les bois de service, pourront être importés en Canada francs de droits, ou à un taux de droit moindre que celui prescrit par le présent acte, sur proclamation du Gouverneur en conseil, qui pourra être promulguée lorsqu'il apparaîtra à sa satisfaction que les articles identiques du Canada peuvent être importés en franchise aux Etats-Unis, ou sur paiement d'un droit n'excédant pas celui dont ils seront frappés en vertu de cette proclamation lorsqu'ils seront importés en Canada.

ET ATTENDU qu'il a été démontré à la satisfaction de Notre Gouverneur en conseil, que les articles ci-après spécifiés peuvent maintenant être importés du Canada dans les Etats-Unis francs de droits ;

ET ATTENDU que Notre Gouverneur en conseil est d'avis qu'il est à propos que les dits articles soient admis en Canada des Etats-Unis francs de droits ;

SACHEZ DONC, que par et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le dit acte, et par et avec l'avis de notre Conseil privé pour le Canada, Nous proclamons et déclarons par les présentes, que les articles suivants, savoir :

Fruits frais, savoir : Bananes, olives, ananas, plantains, tamarins, pommes, noires, groseilles, framboises, fraises, cerises, atoca, pêches, prunes, coings, abricots. Fruit du *litchi*, mangues et melons. Graines : anis, anis étoilé, millet des oiseaux, carvi, coriandre (naturelle), cardamone (naturelle), chia, cannelle, (naturelle), fenugrec (naturelle), fenouil (naturelle), jute, moutarde (brune et blanche), de ... rave à sucre, graines d'arbres à fruits, de sésame.

Plantes, arbres et arbrisseaux, savoir ; Pommiers, pêchers, poiriers, pruniers, cerisiers cognassiers et tous autres arbres fruitiers, groseilliers, framboisiers, mûriers, gadeliers et rosiers, vignes, arbres, arbrisseaux et plantes à ombrage, de pelouse et d'ornement, pourront, à compter de ce jour jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, être importés en Canada des Etats-Unis francs de droit.

Mais, il y a plus.

La *Gazette* de ce matin contient le paragraphe suivant qui est encore bien plus important au point de vue de la réciprocité.

C'est peut-être la démarche la plus sérieuse faite dans ce sens depuis bien longtemps :

La compagnie du tunnel de Ste Claire, s... activement engagée dans la construction d'un tunnel entre Sarnia et Port Huron. M... Une certaine portion de la machinerie et du matériel nécessaire pourraient des Etats-Unis, ce sont en général des pompes, des bassins, etc. La plus grande partie du fer en plaques, soit environ 10,000 lbs. provi... du Canada.

Le département du trésor des Etats-Unis a décidé qu'il ne serait pas exigé de droits sur le matériel manufacturé au Canada. D'autre côté les autorités de douanes canadiennes ont consenti à ne pas exiger de droits sur le matériel provenant des Etats Unis.

Mais la voilà la réciprocité.

Voilà ce que nous demandons et pas autre chose.

Donne moi de ce que tu as et je te donnerai de ce que j'ai.

Quelle plus curieuse preuve le gouvernement pouvait-il donner, le lendemain même du vote, de l'utilité et de la sagesse du plan de Sir Richard Cartwright.

La *Gazette* ajoute :

Il faut dire que lorsque la demande a été faite au ministre des douanes pour l'admission en franchise des articles mentionnés, elle a été accordée sans difficulté parce que les autorités canadiennes sont toujours prêtes à aider et à tendre la main aux entreprises intéressantes pour le progrès du Canada.

Nouvelles de Québec.

Québec, 10.—La cour criminelle du district de Québec s'est ouverte ce matin au nouveau palais de justice sous la présidence des juges Tessier ... La charge au grand juré sera faite par le juge Tessier.

—Une dépêche nous annonce que des brefs seront émis pour les comtés de Shefford et Laval et si l'élection de Mégantic est annulée on émettra en même un bref pour ce comté.

—On lit dans la *Justice* que le Dr Bolduc a pris une action en dommages de $15,000 contre l'*Evénement*.

Les élections de Québec

Québec, 9—Les nominations pour les élections municipales ont eu lieu aujourd'hui. Dans le quartier St Louis M. H. I. Chouinard, M.P., a été mis en nomination comme échevin et E. T. D. Chambers et C. Duquet comme conseillers ; Quartier du Palais, L. ... Demers comme échevin et William McWilliams et Jules Tessier comme conseillers ; Quartier Jacques-Cartier, J. P. Rheaume comme échevin et le maire Langelier et Désiré Guay comme conseillers ; Quartier Montcalm, Louis Bilodeaux et F. Delisle comme échevins et Robert Meg...vy, James Carrel et Thomas Aylwin comme conseillers ; Quartier St Jean Dr Rinfret comme échevin (sans opposition), J. F. Peachy, Elze Vincent et D. Maille comme conseillers ; Quartier Champlain, Hon. John Hearn comme échevin, John Kane et J. O'Connell comme conseillers ; Quartier St Pierre, Matthew Miner et Charles Bergevin comme échevins, M. Taibau eau, S. Damer, et Martin Foley comme conseillers.

Départ de M. Beausoleil pour l'Europe

L'un des rédacteurs de la *Patrie* a eu ce matin, une entrevue avec le député de Berthier, M. C. Beausoleil, au sujet de son voyage en Europe.

Q.—Vous partez pour l'Europe, M. Beausoleil ?

R.—Oui, cette après-midi à trois heures. Je serai à New-York demain matin et demain à 3 heures, je m'embarquerai à bord du paquebot de la ligne transatlantique.

Q.—Serait-ce de l'indiscrétion de vous demander le but de votre voyage ?

R.—Je n'ai rien à cacher de mon voyage. Mercredi dernier, nous avions à Montréal une assemblée des directeurs de la Cie du chemin de fer Montréal et Maskinongé, dont je suis le président. Il a été décidé que j'irais en France vendre les débentures de notre chemin, dont il reste encore aux milles à faire, outre ... ont déjà ... Voilà pourquoi je vais en Europe. Je crois pouvoir parer avantageusement ces débentures. Nos travaux seront repris vers le 15 du mois courant et avant deux mois tout sera terminé.

Q.—On prétend que vous avez une mission officielle de la part du gouvernement de Québec, pour intéresser les capitalistes français à consolider notre dette.

R.—Il n'est rien de tel. Je n'ai aucune mission officielle à remplir pour le gouvernement de Québec. J'y vais pour la Cie de chemin de fer dont je suis le président. Voilà tout.

Q.—Quand comptez-vous revenir ?

R.—Je serai à Montréal dans un mois.

Voilà à quoi se réduisent les racontars du *Star*, de la *Minerve* et du *Monde* !

Hochelaga

L'*Electeur* d'hier commente la part active prise par les Conservateurs Nationaux dans l'élection de l'Assomption. L'article se termine comme suit :

"Nos amis n'auront pas lieu de regretter leur désintéressement. Nous apprenons en effet que, quels que soient les pourparlers déjà engagés au sujet de la candidature à Hochelaga, le gouvernement national a décidé d'accepter comme son candidat au prochain scrutin M. Charles Champagne, le même vaillant lutteur qui, bien que livré à ses seules ressources, réussissait à obtenir aux dernières élections générales une si honorable minorité de 89 voix sur près de 6,000. Après sa défaite, M. Champagne a fait ... plus ferme que jamais ; il a lui-même contesté la validité de l'élection de son adversaire M. Villeneuve, n'épargnant aucun sacrifice pour accumuler la preuve de la fraude et de la corruption dont il a été victime, et forçait son rival rem... hontement extorqué.

"Le gouvernement national se fait honneur en le prenant aujourd'hui comme son candidat en dépit des objections soulevées par quelques-uns de nos amis du comté d'Hochelaga, et rien n'en saurait mieux assurer l'harmonie entre les deux fractions du parti ministériel, de manière à le rendre invincible par une union de plus en plus étroite.

"Nous prions instamment tous les libéraux d'Hochelaga de bien vouloir se rallier à l'intérêt commun comme les conservateurs nationaux l'ont fait à l'Assomption, et s'ils suivent notre avis, ils peuvent prendre acte de cette prédiction : c'est que M. Champagne sera élu par une majorité considérable."

LE SECRET DE GEO. TUCKER No 11

Guérit le Rhume, Toux, Enrouement, Coqueluche. Connu sous le nom de Sirop Botanique de Tucker. 50 rue St-Laurent.

Attention à cette annonce.

Voulez-vous boire du VIN PUR et A BON MARCHÉ, demandez le SHERRY CANADIEN à $1.75 le gallon et le VIN ROUGE CANADIEN à $1.50 le gallon. C'est le vin le plus pur que vous puissiez acheter, la raison pour la quelle il est si bon marché, c'est qu'il est fait avec du raisin récolté dans le pays. Conséquemment vous n'avez pas de droit à payer, et vous buvez un vin qui vous fortifie tout en ne payant pas beaucoup d'argent.

Il y a aussi tout autre sorte de VINS ET LIQUEURS, tels que Sherry à $3.00 par gallon, bon vin de table $2.00, vin de messe $1.60 vin de Oporto 1re qualité $4.00, le gallon, vin de Gingembre, Claret, Sauterne en bouteilles, Chartreuse, Bénédictine, Curaçoa, Morasheno, Kirsch, Fockink Gin, Champagne en bouteille et en demie bouteilles.

Les EAUX-DE-VIE de P. FRAPIN & Co. ont été importées par moi-même elles sont tout-à-fait recommandables.

ASSORTIMENT DE SYROP

Framboises, Fraises, Citrons, Noyau et Peppermint, au gallon $1.20 à la douzaine $5.00 grande bouteilles.

Grand assortiment de SUCRERIES FRANÇAISES COMMUNES, Biscuits, Crackers, etc., etc.

Haddock frais, Haddock fumés tous les vendredis. Une visite est respectueusement sollicitée.

A l'enseigne du QUART ROUGE

No 40 RUE DU ROI - - SOREL, P. Q.

F. N. CHAGNON

J. E. BEAUCHEMIN

Manufacturier d'instruments aratoires.

—(:x:)—

ET TOUTES SORTES D'ENGINS

De Bouilloires et leurs accessoires.

No 112 Rue Provost - SOREL.

Annonce Importante.

Nous prenons la liberté d'avertir nos pratiques et le public en général que nous venons de recevoir une immense quantité de Marchandises d'Automne de la plus haute nouveauté comme il ne s'est jamais vu à Sorel et dont nous défions toute compétition.

Ces Marchandises consistent en belles ETOFFES A ROBES de tous genres, de toutes nuances et de toutes qualités.

CACHEMIRES de toutes sortes.

Nos TWEEDS pour Habillements sont ce qu'il y a de mieux dans la Ville et sont vendus à prix réduits.

Nous vous informons que nos FLANELLES dont nous possédons une quantité immense sont vendues à aussi bas prix qu'il soit possible d'établir.

Nos DRAPS MELTON à Robes sont de premier choix.

Nos COUVERTES DE LAINE sont de valeur extra et vendues à réduction.

Nous vendons toujours nos CORPS et CALEÇONS à meilleur marché qu'ailleurs.

Toutes nos MARCHANDISES seront vendues à bon marché.

Ne tardez pas de venir faire votre choix.

PROFITEZ-EN

NE VOUS TROMPEZ PAS

C'est a l'Enseigne de la BOULE D'OR

CHEZ

Arseneault & Frere

EN FACE DU MARCHÉ.

Nous venons de recevoir

UNE IMMENSE QUANTITE DE

COTONS JAUNES,

DE SHIRTINGS

Jamais nous avons eu autant DE BELLES INDIENNES QUE CETTE ANNÉE

C. O. PARADIS

SOREL, En face du marché.

Maison fondée en 1872.

J A GERMAIN.

SOREL, P Q.

Vient de recevoir un magnifique assortiment de Modes d'Automne et de printemps.

Etoffes à Robe couleurs nouvelles de tous les prix, Cachemires et serges à prix réduits et de première qualité.

Tweed, Drap, Coating, Serges et Beaver.

Au prix de la manufacture

Articles de Deuil, une specialite.

Aux bons tailleurs sont attachés à l'établissement et Coupes GARANTIE

J. A. GERMAIN,

BLOC KITTSON

EN FACE DE CHEZ M. CYRILLE LABELLE.

Sorel 2 Dec.1887

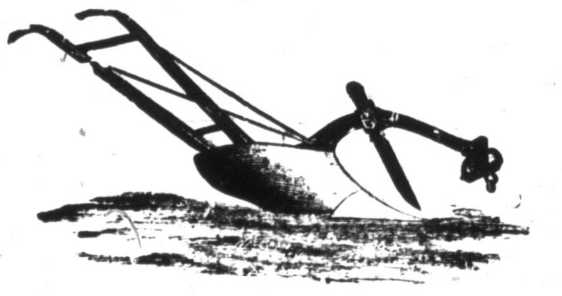

FONDERIE DU RICHELIEU

FONDEE EN 1847.

N F. PATENAUDE, Propriétaire

Nos. 35, 37, et 39 RUE AUGUSTA

SOREL, P. Q.

—:o:—

Manufacturier de CHARRUES de tous modèles, en fonte et en acier et aussi de

Poêles, Chaudrons, Etc

REPARATIONS GENERALES.

N. B. *Specialite :* Les oreilles de charrues en acier sont trempées, donnant ainsi à la charrue double durée et l'empêche de coller.

Sorel 15 Decembre 1886.

... éclairé par le gaz. Sonnettes Electriques par toute la maison. Magnifiques chambres d'échantillons pour nos amis les Commis-Voyageurs. Les ... bateaux de la Cie Richelieu arrêtent presque à notre porte. Le Chemin de Fer du Sud-Est est à quelques minutes du marché. ... chauffage (eau chaude) est des plus perfection...

E. ... ETHIR & CIE

PROPRIETAIRES.

Le Desir du Public-Voyageur Accompli.

N. B.—La grande salle, de 50 pieds carrés, destinée aux BALS, et DINERS - - PUBLICS, est des plus propices. La meilleure place du Canada pour la Chasse et la Pêche. Excursion tous les SAMEDIS à des prix des plus réduits ... visite est respectueusement sollicitée.

NouveauMagasin

Ferronnerie, Peinture, Tapisser

Les ouvriers trouveront tout ce qu'ils ont besoin à ce magasin.

Venez nous voir et vous serez satisfait

Reparation en peinture faite immédiatement et à bon marché par

Tremblay & Frere

327 Notre-Dame, MONTREAL

Près de la traverse de Jacques ...

FRENETTE FRERES

MANUFACTURIERS DE

COFFRES-FORTS,

PORTES DE VOUTES

GRILLAGES, ET SERRURIERS

No. 377 Rue Craig, No 3

MONTREAL

ENTRE LES RUES SANGUINET ET ST D

Ouvrages en fer et Réparations de toutes sortes exécutés avec soin et des prix modérés.

BALAIS! BALAIS

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'ayant succédé à M. P. LEMIEUX fabricant de balais, je continuerai au même endroit à manufacturer des balais de première classe à des prix défiant toute compétition.

Je désire aussi informer les marchands de la campagne que tout ordre par carte postale ou autrement sera exécuté dans le plus court délai.

Remarquez bien que nos ateliers sont près du chemin de fer C. P. R. et des bateaux de la Cie du Richelieu.

O. ST JACQUES

25 & 27 RUE CLAUDE

MONTREAL

SALON WILFRID

VINS, LIQUEURS, et CIGARES de ... choix

WILFRID THEORET, ...

Rue St-Laurent. MONTREAL

Compagnie de Ponts et Fer de Montreal.

BUREAUX ET ATELIERS

RUE ONTARIO

HOCHELAGA, MONTREAL.

PONTS, TOITS ET POUTRES EN FER

H. Rousseau. A. C. Math...

ON A BESOIN

dans chaque ville ou village de la province de Québec d'un bon agent. Un salaire et une commission libérale seront payés aux personnes compétentes.

Pour informations s'adresser par lettre à

M V. ETHIER,

SOREL, P. Q.

PRATT et DUGAS

Meubliers, Bourreurs & Sculpteurs

No 520 RUE CRAIG.

MONTREAL

Specialite.

Garnitures de Barres et Magasins

SECRET NO. 19 DE GEO. TUCKER

Est un Onguent pour les Rats, D..., Plaies, etc.—Préparé au No. ... rue St Laurent Montréal.

CHAPEAUX

MM. Lorge & Cie, 21 rue St Laurent ont le plaisir d'annoncer au public que leur assortiment de chapeaux est complet et a été importé des meilleures maisons d'Angleterre et des Etats-Unis.

Ils sont prêts à exécuter toute commande qui leur sera donnée soit pour chapeaux de soie ou Pull-Over, avec du soin et une promptitude toute spéciale

SECRET NO. 14 DE GEO. TUCKER

Poudre de Tucker pour toutes sortes de Vers.—Préparé au 50½ rue St Laurent Montréal.

SECRET NO 12 DE GEO. TUCKER

Connu sous le nom de Arrapano ou Baume des Montagnes Vertes, pour les maladies internes et externes composé d'huiles, de racines, de feuilles et d'écorces. Vous n'avez pas besoin de médecin avec ce remède dans votre maison. Les commandes doivent être envoyées au 50½ rue St Laurent, Montréal. Exigez le portrait du guérisseur sauvage sur une que bouteille ainsi que le numéro et le nom de la rue. Préparé au No. 50½ Rue St Laurent Montréal.

TAILLEUR

Le soussigné, après avoir passé huit ans aux Etats-Unis pour se perfectionner comme Tailleur, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient s'établir à Sorel, dans la boutique de feu M. ... Boucher, et qu'il recevra avec plaisir toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier. Il reçoit chaque semaine les dernières cartes de modes et il espère pouvoir donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'encourager. Ses prix seront très modérés.

U. LEBŒUF.

SOREL, P. Q.

NOTES DE LONGUEUIL

La corporation à fait poser une barrière à la traverse afin que personne ne se risque sur la glace, qui est très dangereuse.

Tous les soirs, les reverbères éclairent nos rues, ce qui est une grande amélioration. Nos félicitations à qui de droit.

On dit que les Rev. sœurs du Saint Nom de Jésus feront agrandir leur couvent l'été prochain.

M. le Dr. Girouard est à se faire construire une magnifique résidence sur la rue St. Charles. Nous avons vu le plan et nous le félicitons de son bon-goût.

Les personnes qui demeurent dans la partie basse de la ville sont à se préparer afin de ne pas être surprises par l'inondation qui paraît nous menacer cette année comme les années précédentes.

LES ELECTIONS PROVINCIALES

Nous sommes informés officiellement que la date des élections dans Hochelaga, Maskinongé, est fixée au 28 avril, la nomination devant avoir lieu le 21 courant. Les candidats ministériels sont MM. McCorkill dans Missisquoi, Champagne dans Hochelaga, et Legris dans Maskinongé. Les candidats de l'opposition sont MM. Spencer dans Missisquoi, Villeneuve dans Hochelaga, et Caron dans Maskinongé.

Ces trois comtés ont élu des conservateurs aux dernières élections générales, mais les trois députés ont vu leurs élections annulées pour corruption et manœuvres frauduleuses.

Nous n'avons aucun doute sur le résultat de la prochaine lutte.

Avec du travail et de l'organisation, nos amis sont certains de remporter ces trois comtés, réduisant par là, l'opposition à sa plus simple expression.

Dans Hochelaga et Maskinongé, les candidats sont deux conservateurs-nationaux. Nous engageons les libéraux de ces comtés à les appuyer de toute leur influence et de toute leur énergie.

Il faut que le parti national soit uni et compact.

Sans l'appoint des conservateurs nationaux, l'Assomption eut peut-être passé aux mains les tories. Il faut donc les aider maintenant à notre tour.

Dans Missisquoi, notre ami McCorkill sera élu *with flying colors*, mais comme nous avons affaire à des adversaires sans vergogne, il faut s'attendre à tout. Nous engageons donc les libéraux de Missisquoi à se tenir prêts à toute éventualité. La jeunesse du Club National est à la disposition du parti et il n'y a aucun doute qu'ils montreront la même ardeur et le même dévouement dans ces élections, que par le passé.

A l'œuvre!

LES MINISTRES PROVINCIAUX.

L'hon. M. Geo. Duhamel, solliciteur général est arrivé hier soir en cette ville. Il nous informe que tous les ministres provinciaux, le premier ministre en tête, arriveront ce soir de Québec, pour assister au grand banquet du Windsor, demain soir.

L'hon. M. Duhamel nous assure aussi qu'il y aura pas moins de soixante et quinze convives libéraux et conservateurs nationaux de Québec.

Notes de Sorel.

EXCURSION

M. Lacombe nous a annoncé que la première excusion de la saison, de Montréal à Sorel, par bateau-à-vapeur, aura lieu le 20 Mai prochain. Le soir il y aura à l'Hotel-de-ville un séance dramatique et musicale.

DÉCÈS.

C'est notre pénible devoir d'annoncer ce matin, la mort de D. Z. Gauthier Ecr. avocat de cette ville arrivée Dimanche à 4 heures P. M. Depuis 30 années qu'il habitait cette ville, M. Gauthier était bien connu et avait occupé diverses positions; il avait été Commissaire d'Ecoles, Conseiller de ville, avocat de la Couronne et du Revenu. Il avait joué un rôle important dans la politique et était un vrai tribun populaire.

Il est mort à l'âge de 54 ans.

ENQUÊTE

L'enquête préliminaire dans l'affaire d'Yamaska est commencée vendredi, devant M. le Magistrat Dorion. MM. L. H. Lafleur et le Dr Mignault ont été entendus comme témoins de la poursuite. L'enquête a été ajournée à mardi le 17 courant. L'accusé a fourni des cautions au montant de $ 1.200.

MARCHÉ

Il y avait un bon marché samedi. Le sirop d'érable était un le ondance; prix moyen $ 1.00 ab gallon.

CHANCEUX.

M. Ernest Rondeau a été l'heureux gagnant du magnifique *side-board* de M. O. Pacaud. Nos félicitations.

CONSTRUCTION.

M. L. St. Hilaire va faire construire un magasin à trois étages à la place où demeurait M. A. C. Trempe.

C'est une belle amélioration. Ce magasin sera occupé par MM. Paradis & Millette.

LES RUES,

Les rues sont très sales vu le dégel. Les trottoirs sont généralement nets, mais il y a encore quelques négligents.

LA GLACE.

Des chevaux ont calé sur la glace. Aujourd hui, les chevaux ne peuvent plus y passer vu l'eau qu'il y a sur les embarcations. On croit généralement que la débâcle se fera vers le 10 ou le 12 sur le Richelieu.

PREMIÈRE COMMUNION.

Sorel n'a rien à envier à Montréal en nouveautés.

Notre ami M. C. O. Paradis expose actuellement dans ses vitrines les plus belles et les plus riches marchandises pour toilette de première Communion.

Nous encourageons ceux qui ont des enfants qui doivent faire leur première communion à aller examiner ces magnifiques marchandises.

TERRE À LOUER

OU A DONNER À FERME

Une terre de 3 arpents de large sur 40 arpents de profondeur, située à Ste Anne de Sorel, à un mille de la ville de Sorel; aussi une terre à foin située dans l'Ile de Grâce.

Conditions faciles.

S'adresser au soussigné

Léopold Morasse

Ste Anne de Sorel Sorel 9 Avril 1M

Jugement

La Cour de Revision, à Montréal, a rendu samedi matin, jugement dans la cause de M. Nazaire Provost contre N. Auclair et F. X. Bussieres, intervenant.

On se rappelle que M. Provost avait fait saisir, par voie de saisie conservatoire un bâtiment que construisait M. Auclair et qui depuis a porte le nom de *Reliance*.

M. Provost disait que comme fournissait des bois de construction du bâtiment, il avait un privilège spécial, reconnu par la loi. Cette saisie fut contestée par M. Bussière de Verchères, niant le privilège qu'invoquait M. Provost et invoquant en sa faveur un acte de vente à réméré qui lui donnait la propriété du bâtiment saisi.

Plusieurs autres points de droit furent soulevés au cours du litige il n'y avait rien disait-on pour prouver que cet acte de venter avait été enrégistré, et que le défaut de cette formalité essentielle par notre legislation spéciale sur la vente des bâtiments faisait perdre à Bussières la propriété qu'il invoquait. La cause fut jugée par l'Hon. Juge de la Cour Supérieure à Sorel, et l'Hon Juge déclara dans le cours de son jugement que M. Provost n'avait pas le privilège qu'il réclamait, et que d'ailleurs le bâtiment appartenait à M. Bussières.

M. A. A. Bruneau, avocat de M. Provost, porta alors la cause, à la cour de Revision, à Montréal, et c'est ce jugement que cette cour présidée par les Hon Juges Johnston, Jetté et Gill vient de renverser unanimement en déclarant qu'aux termes de l'acte 2383 du Code Civil le fournisseur des matériaux pour la construction d'un bâtiment est privilegié à l'encontre même du vendeur, et que la Saisie Conservatoire pratiquée sur le *Reliance* par M. A. A. Bruneau devait être maintenue.

BRISE-GLACE

Les brise-glace sur le Richelieu subiront d'ici à quelques jours leur première épreuve.

Ils ont été construits par M. J. T. Matton, notre habile constructeur de navires et cet ouvrage lui fait certainement honneur.

Nous donnerons d'ici à quelques jours les dimension de ces brise-glace ainsi que les détails de leur construction.

MARIAGE

Ce matin, à l'Eglise Paroissiale, M. Alphonse Monarque conduisait à l'autel, Mademoiselle Marie-Louise, Hermine Gélinas, fille aînée de notre estimé concitoyen M. Frs. Gélinas.

Nous souhaitons aux jeunes époux, sans doute au comble de leurs vœux, la réalisation de leurs espérances et leur offrons nos meilleurs souhaits de bonheur et félicité.

La bénédiction nuptiale a été donné par le Revd M. Sénécal, Vicaire.

COURRIER

Une dépêche transmise par le service des signaux annonce qu'on a tué quatre mille loups marins, à l'Ile aux Oiseaux, hier.

La taxe imposée par le conseil municipal de Québec sur les voyageurs de commerce sera abolie à la fin de ce mois.

A Mellinville (New-York) habite une vieille femme de quatre-vingt ans, Mme Clapper qui, depuis vingt-cinq jours, n'a absolument rien pris, ni aliments ni remèdes.

Des nouvelles de Posen (Prusse) mandent que vingt-cinq villages sont en ruines et que 15,000 personnes se trouvent sans abri. Le nombre des victimes est considérable.

La baie de Toronto est presque complètement libre de glace et le schooner "Maud" est arrivé de Port Credit, hier. C'est le premier arrivage de la saison.

James Cullevan, agent de la compagnie du chemin de fer Chicago, Saint Louis et Pittsburg, dans la ville du Globe, Ill., a été arrêté à Toronto, hier pour avoir détourné une somme de $10,000 appartenant à cette compagnie.

On fait signer à Kingston une requête demandant au gouvernement d'installer des "sirenes" à la Pointe à Pitre et celle connue sous le nom de "Nine Mile Point," pour donner des signaux aux navires en temps de brume.

Des réunions publiques qui ont eu lieu aujourd'hui à Kelwish, Ennis, Loughrea et dans d'autres endroits d'Irlande ont provoqué des émeutes. Il y a eu plusieurs personnes de blessées. La police a fait plusieurs arrestations.

La moitié de la ville d'Amesbury, (Mass.) a été détruite par un incendie. Les pertes s'élèvent à un million de dollars, et un millier d'ouvriers se trouvent sans travail par suite de ce sinistre.

Les difficultés entre l'empereur et le prince Bismarck au sujet du mariage de la princesse Victoria semblent apaisées pour le moment du moins. Une correspondance s'échange actuellement entre l'empereur et le czar au sujet de ce mariage.

La compagnie du chemin de fer Québec Central demande au gouvernement de lui accorder un demi million de piastres pour lui permettre de prolonger sa ligne, via l'état du Maine, et se raccorder avec celle du Pacifique à ou près de Moose River Junction.

Une dépêche de Glasgow mande qu'il n'y a qu'une douzaine de navires charges de charbon en partance pour Québec. Deux chargements sont consignés à la compagnie du Richelieu. Les marchands de charbon sont d'opinion que le charbon venant d'Ecosse se vendra à un prix élevé ce printemps.

On signale de Nyack (New-York) quatre cas extraordinaires de longévité dans la même famille; deux sœurs jumelles, Mesdames Gurnes, âgées de quatre vingt-dix ans, ont une sœur aînée de quatre-vingt onze ans, et un frère qui a Quatre-vingt-douze ans, soit un total de trois cent soixante-trois années à eux quatre.

M. Nash, ingénieur de la compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke, a visite le tracé de la ligne projetée de Sharbot Lake à Appleton. Il calcule qu'e cette ligne aura quarante deux milles de longueur. Le tracé, dit-il, n'offre pas d'obstacles sérieux et conséquemment les frais de construction ne seront pas considérables.

Histoire d'ours

Vendredi, un incident est venu briser la monotonie et la tranquillité qu'offre l'établissement de Joe Beef en hiver. On sait que cet original possède une ménagerie composée de divers carnassiers mais surtout d'ours dont il a une véritable collection.

Hier, un de ces quadrupèdes âgé de trois ans et pesant 800 livres, trouvant la porte de sa cage ouverte en a profité.

Il y avait en dehors un ourson d'à peu près huit mois qui tentait l'autre depuis longtemps. Souvent il passait son large museau à travers les barreaux de sa cage et flairait le petit ourson en se pourléchant les babines. En trouvant la porte ouverte il se dirigea en droite ligne sur l'ourson qu'il apporta dans un coin de la cage et se mit à le dévorer consciencieusement. Joe Beef, attiré par les cris et les plaintes de l'ourson accourut et après un véritable combat a fait lâcher sa proie au carnassier cannibale, mais il était trop tard, l'ourson était mort.

Cours civiles.

La cause de Rouleau contre Chauvin, l'étudiant accusé d'avoir voté pour un absent dans les élections municipales du quartier St-Jean Baptiste, a été renvoyée par le Recorder.

—Wm. O'Leary, marchand, a fait cession de ses biens à la demande de MM. Ward, Carter et Cie., marchands de cette ville.

Employé infidèle

Victoria, C. B., 5—D. R. Munroe, ancien préposé à la vente des billets pour la C. P. N. Co a été arrêté hier soir, sous accusation d'avoir soustrait $500 pendant qu'il était en fonctions. Il prétend que ses comptes sont en règle.

LA REINE DU CANADA.

Le *Globe* contenait l'autre jour un curieux article relatif à la création hypothétique d'un Royaume du Canada.

"Nous sommes quelques uns d'entre nous conseillers privés," a dit Sir Richard Cartwright, "et il est de notre devoir d'aviser Sa Majesté la reine du Canada, sur les vrais intérêts du peuple Canadien quels qu'ils soient." Reine du Canada! Quelle belle expression significative!

Combien n'est-il pas désirable que Sa Majesté prenne ce titre et que l'organisme politique du Dominion soit amendé en conséquence! Comme les choses en sont actuellement la reine en conseil de la Grande Bretagne est notre monarque et cependant nous ne devons pas plus d'allégeance à son conseil britannique que les sujets anglais de la Grande Bretagne doivent allégeance au conseil privé du Canada. Ils sont peu nombreux les canadiens qui ne sont pas fiers de rendre hommage à Sa Majesté, mais il y en a des milliers qui sont offensés de ce que notre pays soit subordonné à des aviseurs qui dépendent de circonscriptions britanniques au lieu de comtés canadiens.

C'est extrêmement absurde, et la chose est grandement préjudiciable aux sujets canadiens de la reine, que les représentants d'un autre de ses pays, soient constitués aviseurs entre la Couronne et notre conseil de la nation. Il n'y a pas de bonne raison pour qu'une telle anomalie se continue.

Sir John Macdonald a dit un jour qu'il espérait que les grandes colonies de la Grande-Bretagne qui ont un gouvernement responsable deviendraient autant de "royaumes auxiliaires." Le Canada ne peut-il pas cesser d'être une dépendance et devenir un royaume auxiliaire?

L'Australie n'est-elle pas encore prête pour un pareil changement? Une seule couronne pour tous les royaumes. Un conseil privé pour chacun subordonné à aucun autre conseil privé: Sa Majesté avisée sur les affaires de son royaume du Canada seulement par le grand conseil du Canada—pourquoi pas? Cet arrangement est nullement impraticable. Avec le télégraphe, les steamers rapides d'aujourd'hui et un de ses ministres canadiens toujours près d'elle, Elle pourrait être pleinement avisée sur les affaires canadiennes.

Ce projet enleverait tout frottement entre les intérets de l'Angleterre et ceux du Canada, cela équivaudrait à l'établissement de l'indépendance de ce pays, et cependant nous conserverions notre allégeance à la couronne de l'empire. A quelle autre couronne devons-nous fidélité? Quelqu'un peut-il dire que nous sommes par la nature, le droit et la raison plus soumis aux citoyens de l'Angleterre qu'aux citoyens de l'Australie?

Sir Richard a parlé un langage important quand il s'est prononcé pour la Reine du Canada."

Nouveau Magasin
Général de
POELES, MOULINS A COUDRE "RAYMOND" ET CHAUSSURES ETC. ETC.,

TENU À L'ANCIENNE PLACE SHOONER

PAR

M. Ed. Rouillard, Fils

Tout le monde est respectueusement invité à venir rendre une visite au magasin ci-dessus-mentionné et je me flatte de dire que tous seront satisfaits en voyant nos articles.

ED. ROUILLARD, FILS
Pierreville
P. Q

CHARPENTE.
En Pin, Epinette Rouge, etc.
CEDRE
Rond, Fendu et Poteaux sciés
BOIS DE SCIAGE
Pin, Epinette, Bois Franc, etc
Le tout offert à BON MARCHÉ par
D. PARISEAU,
COIN DES RUES CRAIG ET ST DENIS
Et 514 Rue Lagauchetière Montréal,

EDMOND MORISSEAU
HOTEL DE LA PROVINCE DE QUEBEC,
151 Rue St Paul et 5 Rue Claude,
Le public voyageur trouvera toujours à cet hôtel des chambres confortables à prix réduits.
Pension à la semaine et au mois

Vins et liqueurs — Cigares de choix
PIERRE BOUDREAU PERE
L'Hôtel St Paul
91 et 93 RUE St PAUL
MONTREAL
Le public voyageur y trouvera toujours des chambres confortables à prix reduits.

RESTAURANT RICHELIEU
No. 1564, Rue Notre-Dame, No. 1564
EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE
MONTREAL.
Messieurs Meunier et frère, ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiennent toujours leur splendide restaurant.
Le buffet est des mieux garnies, les liqueurs de toutes sortes, les plus fines, les cigares de meilleur choix Ouvert jusqu'à minuit, vous êtes invité.
MEUNIER & FRERE.

Maison de Pension
JOSEPH LAHAIE
PROPRIETAIRE
RUE DU COLLEGE.
SAINT THOMAS DE PIERREVILLE
Le public voyageur trouvera à cette maison tout le confort possible,
Une visite est respectueusement sollicitée

PREMIERE COMMUNION
Nous venons de recevoir une grande quantité de
Broderies sur lawn
Broderies sur mousseline
Dentelle sur net
Cachemire blanc
Satin blanc
Monsseline blanche carreautée
Lawn blanc rayé
Rubans blancs
Bas blancs, flazés
Gants fil, blancs
Gants Kid, blancs
Voiles flazés
Mohair blanc
Enfin nous avons le plus grand assortiment de la ville dans les marchandises pour première Communion.
En face du marché Sorel.
C. O. PARADIS

DAMBOURGES JACQUES
RELIEUR
78 RUE AUGUSTA
SOREL P. Q.
Se charge de toute sortes de reliures à des prix modérés.
Sorel 1er Déc. 1886

CYRILLE LABELLE
MARCHAND
EN GROS ET EN DÉTAIL.
vient de recevoir un assortiment complet de VIN ET BRANDY de la maison Chênel Libourne Dept. Gironde, France.
MONTRAVEL (Messe)
PORTO FRANÇAIS
BLANC [Messe]
BRANDY
ROUSSILLON
ST ETIENNE DE LISSE.
Cyrille Labelle
Rue du Roi.—Sorel.

HOTEL DU CANADA
—PAR—
J. B Archambault
A L'ANCIENNE PLACE DE
L. A. GUNDLACK
No. 11 Rue de la Reine.
En face du quai du *Cultivateur*, à quelques pas des quais de la Compagnie du Richelieu.
Ce splendide hôtel est situé dans l'endroit le plus central de la ville pour les gens d'affaires. Les appartements sont grands, propres, bien éclairés et bien aérés. Il y a de magnifiques salles de réception, salon et un grand nombre de chambres à coucher. Le tout meublé avec luxe.
Les Vins, Liqueurs, Cigares, etc., sont de premiers choix.
Prix Modérés
Il y a aussi de bonnes écuries bien tenues.
Le soussigné, si bien connu du public, remercie ses amis de leur encouragement et espère qu'ils continueront comme par le passé à lui accorder une part de leur patronage.
J B ARCHAMBAULT
Sorel, 23 septembre 1886

SECRET DE GEO. TUCKER No 16
un spécifique contre les maladies qui proviennent des erreurs du jeune âge. 86½ rue St Laurent.

AUX
TERRES BOISEES
—DE—
Mattawan, Callander North Bay, Temiscamingue et autres
OU AUX
PRAIRIES
—DE—
Manitoba, du Nord-Ouest et de la Colombie Anglaise
PAR LE
PACIFIQUE CANADIEN
Notre Pays à l'Ouest est meilleur que l'Ouest des Etats-Unis et les avantages y sont supérieurs Si vous ne croyez pas, allez voir pour vous convaincre.
Les billets d'aller de Montréal et jusqu'à la Colombie Anglaise, sont au plus bas prix pour les colons ou explorateurs de *bonne foi* seulement.
BILLETS POUR LES
TERRES BOISEES
A TRES BAS PRIX
Dans ces contrées du Nipissingue, de tout l'Algoma, situées entre Montréal et Manitoba, on y offre d'excellents avantages aux colons.
Pour plus amples informations, s'adresser au
Bureau de Colonisation
266 Rue St Jacques,
MONTREAL

Vous êtes invités à aller visiter le magasin de M C. O. Paradis, quand même vous n'auriez rien à acheter.

DAME VEUVE J. B. GREGOIRE
ETABLISSEMENT DE
Ferblantier, Plombier et Couvreur.
Ouvrages exécutés avec promptitude et garantis.
Ouvrages en tôle, cuivre [illegible]
Au magasin: assortiment sans contredit le plus complet qu'il [illegible] dans Sorel, de toutes sortes de pièces de ferblanterie, que l'on vendra à très bon marché.
Une visite est sollicitée.
DAME Vve. J. B. GREGOIRE
MAISON DUROCHER
RUE AUGUSTA, SOREL P. Q

L. P. Bellefeuille,
HOTELIER,
Vins, Liqueurs. Une spécialité pour les Huitres fraîches. Tabacs, Cigares, etc., etc.
Sorel, 30 septembre 1886

—Témoignage d'une grande valeur—M. S. Lachance. Ayant fait usage du remède du Dr Sey pour la dyspepsie, je suis heureuse de déclarer que je m'en suis très bien trouvée.
Sœur Thomas, Sup. Salle d'asile de St Vincent de Paul.
Montréal, 14 octobre 1884.

La Santé avant tout [illegible] dites à vue-d'oeil et Gratis

DE FRESSURE
Nous soussigné dem[illegible] aujourd'hui [illegible] souffrant n'importe que[illegible] maladie [illegible] ment ce qui suit, et de ve[illegible] ne et Sainte Elizabeth, et [illegible] moi, vous expliquerons tout ce [illegible] puis le commencement de leur ma[illegible] où ils voudront bien nous honorer de leur [illegible] nous faire une visite.
J'ai étudié dans l'Ouest, [illegible] 1850 à 1863, et je prépare des racinages [illegible] Mon fils a étudié avec moi depuis bien des années sa expérience est grande [illegible] Flore de toute l'Amérique. Nous avons composé un ensemble des préparations tellement merveilleuses que tout le monde est étonné du résultat obtenu. Il est à remarquer que les dites préparations étant composées exclusivement de racines, de feuilles et d'herbes sauvages, tout en opérant la guérison, ne laissent dans le système aucun mauvais résultat, tel que le ferait par exemple une préparation de mercure, de morphine ou autres poisons qui souvent sont la cause que [illegible] fortes constitutions sont ruinées pour toujours. Une seule herbe, une feuille ou une racine ne peuvent guérir toutes les maladies, mais par une judicieuse combinaison des principales plantes qui existent à l'état sauvage, nous obtenons les résultats qu'étonnent tout le monde.
Je garantis de guérir toutes les maladies ci-dessous, pourvu que les personnes s'engagent à suivre mon traitement.

EDOUARD LAC[illegible] [illegible]SSEUR.

CI-DESSUS EST LA MARQUE DE COMMERCE

[illegible] hydropique, épileptique [illegible] du foie, [illegible] bouche [illegible] rhumatisme, la toux [illegible] les pertes [illegible] maladies secrètes, la consomption [illegible] la migraine [illegible] les [illegible] la jaunisse [illegible] la constipation [illegible] les rhumes, les abcès, [illegible] les maladies de la peau, les boutons sur la figure et sur le corps, l'érysipèle, les ulcères, les rhumes, les furoncles, les démangeaisons, les peaux dartres, la grosse gorge, etc., etc., les pieds toujours gelés, maux de tête, surdité, maux de dents chute prématurée des cheveux, panaris, tours d'ongle, loupes, [illegible] diabète sucrée, étourdissements, fleur blanches, cancers, chancres, les araignées, les cors aux pieds, oignons, etc, etc. Nous détournons aussi toutes sortes de fièvres. Comme preuve de ce que nous avançons, nous publierons à partir du premier du mois de novembre prochain un certificat par semaine des guérisons obtenues par nos célèbres préparations [illegible] ne seront pas des certificats comme [illegible] tous les jours [illegible] mais d'opérations [illegible] des personnes guéries [illegible] la véracité de nos [illegible] personnes.

Se méfier des contrefaçons. Je ne fais aucun traitement le dimanche. Je reçois tous les jours de 9 hrs A. M. à 5 hrs P. M. 666 Rue Mignonne.

Felix & Menard Cie.,
ENTREPRENEURS
Sculpteurs et Modeleurs,
15 Rue Vitré.------MONTREAL
Spécialité: Autels, Chaires, Modeles pour la Fonte ou le Plâtre.

Laurent, Laforce & Cie.,
IMPORTATEURS DE
PIANOS ET ORGUES
Agents du célèbre piano Hardman
1637, RUE NOTRE-DAME 1637
MONTREAL.

JULES GOUDRON
IMPORTATEUR DE FERRONNERIES
Bois et Ferronneries de Voitures
Articles de ménage, chasse, pêche, etc,
145, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL.

A. BELANGER
Ouvrages de fantaisie
Meubles de première classe
Spécialité d'ameublements de salon.
1672 Rue Notre Dame
MONTREAL.

JOHN SKELLY & Cie
Importateurs en gros et en détail de
Groceries, Liqueurs et Provisions
19 CARRÉ JACQUES-CARTIER
MONTREAL.

ALPH. ST. GEORGE
Huissier de la Cour Supérieure
ET
AGENT COLLECTEUR
Au bureau de J. F. R. LORANGER Avocat
No 32 Rue St. Gabriel
MONTREAL.

AUX GENS DE LA CAMPAGNE
Nous vendons toutes sortes de bijoux à crédit, au même prix que pour argent comptant.
En venant à la ville, arrêtez nous voir, et vous serez convaincus de ce que nous avançons.
Foucher, Fils & Cie., 1798 rue Ste. Catherine.

1498
Retenez bien ce numéro, il vous conduira à la fortune si vous allez acheter vos chaussures chez
BERGERON & FILS
1498 Ste Catherine, Voici les froids; vous songez sans doute à vous protéger contre les rigueurs de la saison, alors ne manquez pas à votre prochain voyage de ville, d'aller visiter cet établissement où vous trouverez les chaussures les plus durables, les plus confortables et les moins dispendieuses.

F. N. VEZINA
MANUFACTURIER DE
Portes,
Chassis,
Jalousies
Meubles de toutes sortes,
Rouets,
Moulures,
Tournages
Bois de sciage de toutes espèces, préparé et brut,
Moulin à blanchir et à embouveter.
VERCHERES P. Q.

J. H. ROULEAU,
Architecte et Professeur
De l'Ecole des Arts et Métiers,
A SOREL
8 *Rue Charlotte,—Sorel.*
Commandes pour plans d'Eglises, Communautés Religieuses, Edifices publics et privés, exécutées dans les derniers goûts.
PRIX ET CONDITIONS FACILES.
Sorel [illegible] 1886

A. MARTIAL,
ARTISTE PHOTOGRAPHE
COIN DES RUES ST-LAURENT ET LAGAUCHETIERE
MONTREAL.
—ooo—

Cartes de Visite	$0.75 cts. la douzaine		
Cabinets	1.40	"	
Panneaux	2.00	"	
Crayon	7.00	chaque	
Peinture à l'huile	20.00		

VENTILATEUR

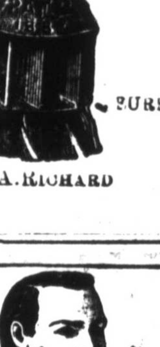

Ce VENTILATEUR est sans contredit le meilleur qui est aujourd'hui; il est construit de manière que l'air du dehors entre par les cotes et forme une trompe au dedans ce qui produit un vide au centre et aspire le courant montant qui lui donne une très forte tire. Il peut être appliqué sur les cheminées et sur tous les tuyaux de ventilation quelconques, et nous garantissons la ventilation quelles que soient les difficultés qui pourraient se présenter.
Il est fait rond afin de prendre tous les vents.
MANUFACTURE PAR—
C. & A. RICHARD
Wm. BRITTON.
PLOMBIER,
15 RUE CLAUDE, MONTREAL

Le Razoir de Sureé "Etoile"
Medaille de merite de l'Institut Americain 1884--'5--'6
Obvier à tout danger de se couper le visage. Garantie [illegible] temps et argent économisé. Evite les retards [illegible] l'attente chez les barbiers. Indispensable aux voyageurs et personnes qui sont [illegible]. L'emploi en est celui qui veut se RAZER promptement [illegible] UNE FOIS ESSAYÉ VOUS NE VOUDREZ PLUS VOUS EN PASSER.
Nos razoirs sont faits d'acier—argent le plus fin, et chaque razoir paré pour lui-même, sont pleinement conservés, effilés et trempés par un procédé breveté en France, en Angleterre, en Allemagne et les Etats-Unis, lequel procédé fait de chaque lame un aimant.
PRIX DU RAZOIR $2.00.
SEYMOUR & CO.
133 Rue [illegible] Montreal Canada.

PUBLIC
NE VOUS LAISSEZ PAS TROMPER.
Demandez à votre pharmacien ou à votre épicier le Secret de GEO. TUCKER, No 12 aussi connu sous le nom de ARRAPAHO ou
Baume des Montagnes Vertes
Pour maladies internes et externes. Méfiez-vous de ceux en celles qui parcourent les campagnes et vendent des préparations falsifiées en prétendant que ce sont les remèdes des Montagnes Vertes de Geo. Tucker. Les seuls agents autorisés sont MM. Jos. Moulin, à Montréal, et Jos. Fortin, à St Hyacinthe
Toute commande devra être adressée au
No 86½ rue Saint-Laurent, 86½,
C'est la seule place pour le vrai remède Geo. TUCKER.

FAITS POUR HOMMES DE TOUT AGE
MALADIES DES HOMMES
SPECIFIQUE No 8 DE M. V. LUBON,
Guérit les terribles conséquences des indiscrétions, des extravagances et des excès.
LES HOMMES JEUNES, D'AGE MUR ET VIEUX
qui sont BRISÉS par les suites d'abus trouveront dans le No 8, un remède radical pour la débilité nerveuse, la faiblesse organique, les pertes vitales involontaires, etc.
Symptômes pour lesquels l'on devrait se servir du No 8.
Manque d'énergie, vertige, irrésolution, faiblesse de vue, aversion pour la société, manque de confiance, fuite de la conversation, désir de la solitude, insouciance et incapacité de fixer l'attention sur un sujet particulier, lacheté, relâchement de la vigueur, étourdissements, pertes de mémoire, irritabilité, tempérament, SPERMATHORÉE, résultat d'ABUS ou d'excès,—impuissance, innutrition, émaciation, stérilité, palpitation du cœur, sensation hystériques chez les femmes, tremblement, mélancolie, RÊVES ÉNERVANTS, etc, sont tous des symptômes de cette TERRIBLE HABITUDE, souvent innocemment acquise. En un mot la source ou la force vitale ayant perdu sa tension, toutes les fonctions s'affaiblissent. Les auteurs scientifiques et les surintendants des asiles d'aliénés s'accordent à assigner aux abus la grande majorité des vies gaspillées qui viennent à leur connaissance. Si vous êtes incompétents pour les devoirs ardus des affaires, si vous êtes incapable de goûter les jouissances de la vie, le No 8 vous rachètera des effets du vice. Si vous êtes avancé en âge, le No 8 restaurera complètement force et vigueur. Si vous êtes brisé, au physique comme au moral, par suite d'indiscrétions, résultant d'ignorance ou de folie, envoyez votre adresse pour le traité Lubon, c'est un exposé des vices et des folies. Ce livre sera envoyé sous enveloppe sur réception d'un timbre de trois centins. Nommez La Patrie.
Adressez toutes communications à M. V. LUBON, 47 Wellington St. East, Toronto, Ont.

FEUILLETON

L'É[illegible]ÈRE

Pa[r] [illegible]

—Eh bien, repr[it] [illegible] je ne veux pas avoir à rougir [illegible]ure, et du moment que je ne [illegible] person[ne] autour de moi, que [illegible] mon père, vous, vous ne vou[lez] [illegible] me tendre la main...

—Moi! moi! dit-elle encore.

—Oui, vous! [illegible] comme vous le dites; mon père est le maître de son argent. Il a trouvé bon jusqu'à p[résent] de me faire tra[vailler] comme un mercenaire qu'il ne paie seulement pas, il est le maître, c'est moi qui ai eu la lâcheté de supporter trop longtemps ses procédés à mon égard. Mais vous!

Mme Morancin secoua la tête; elle ne pouvait comprendre. Tiburce jeta les yeux autour de lui, comme pour s'assurer que nul indiscret ne pouvait entendre ce qu'il allait dire à sa mère, et, baissant néanmoins la voix:

—Ma mère, je sais tout.

—Tout, quoi?

—Je sais comment vous avez été mariée, comment mon père a payé son étude avec votre dot. Vous êtes riche, vous, ma mère, riche de vos propres... Oh! mes renseignements sont exacts. C'est Joson, le vieux second clerc, qui a fini par me dire la vérité.

—Ah! mon Dieu! et madame Morancin leva au ciel ses yeux noyés de larmes c'est vrai, on m'a marié sans me demander mon consentement, mon père était dur, inflexible; ma mère, je tremblais devant elle et je n'aurais jamais osé résister à sa volonté! On m'a mariée à M Morancin, on lui a livré ma dot, oui, deux cent mille francs, c'est vrai, c'est exact, depuis je n'en ai pas entendu parler. Et je n'ai jamais eu vingt francs à moi! Que veux-tu que je te dise de plus?

Tiburce s'était croisé les bras sur la poitrine.

—Et c'est tout ce que vous trouv[ez à] me répondre! Quand je vous dis que je n'en puis plus, que je vais m'engager, que je vais partir ce soir!

—Oh! tu ne feras pas cela! Tu ne voudras pas tuer ta mère!

—Non! je ne veux pas tuer ma mère! je ne veux pas non plus en arriv[er] à me tuer. Et je n'ai plus qu'une idée fixe, c'est d'échapper à la vie qui m'[illegible]. Vous ne pouvez rien pour moi ma mère, alors qu'il vous suffirait d'étendre la main pour prendre votre bien, [ce] qui vous appartient, et dont une [illegible] bien faible pourrait me sauver.

Mme Morancin écoutait sans comprendre.

—Prendre, dis-tu? Et où prendre?

—Là où ils sont, où, en tous cas il y en a bien des semblables. Dans sa caisse.

—Moi! toucher à la caisse de ton père. Mais tu es fou, mon pauvre enfant. Tu conseilles à ta mère de se rendre coupable d'un vol.

Tiburce secoua énergiquement la tête.

—Ce n'est pas un vol. Ne nous égarons pas, si vous le voulez bien, et ne nous servons pas de grands mots impropres. Prendre son bien n'a jamais été un vol. Mon père a deux cent mille francs à vous depuis vingt-huit ou vingt-neuf ans. Cet argent a servi d'abord à payer son étude; l'étude a triplé de valeur; l'argent a dû plus que tripler entre ses mains. Que vous a-t-il donné, depuis lors? Rien, ou des sommes dér[isoires]. Et vous n'auriez pas le droit, pour sauver votre enfant!...pour lui éviter de véritables tortures morales, de reprendre une partie, une petite partie de ce qui vous appartient. Allons donc!

Mme Morancin, effondrée sur elle-même écoutait, remuée jusqu'au fond du cœur. Son fils, tout en parlant, déchirait un voile. Elle voyait sa jeunesse perdue, passée au côté de cet égoïste féroce, Mtre Morancin, son mari, dont elle avait été non pas la compagne, mais, elle aussi la mercenaire et l'esclave. Et, pour la première fois, des bouffées de révolte lui montaient du cœur au cerveau. Elle n'avait été épousée que pour son argent, pour servir de marchepied à cette ambitieux enragé, à cet avare féroce. Et elle en arrivait à se demander si, en bonne conscience, le raisonnement de Tiburce était aussi faux qu'elle l'avait cru au début, si elle n'avait pas le droit, exploitée comme elle l'avait été jusqu'alors, de rentrer d'elle-même dans une partie de son bien pour venir au secours de son enfant.

—Allons, ma mère, s'écria Tiburce, qui suivait du coin de l'œil tout le travail qui se faisait dans l'esprit de la pauvre femme, allons, ma mère, en voilà assez! Embrassez votre fils et dites lui adieu.

—Je t'en prie! je t'en conjure! s'écria-t-elle en lui jetant les bras autour du cou, ne pars pas, ne me quitte pas! Si tu m'abandonnes, cruel enfant, que me restera-t-il? Toi qui as été jusqu'ici mon affection seule, unique. Non, ne t'en va pas!

Tiburce voulait de l'argent. Il lui en fallait à tout prix. Pourquoi? Nous l'apprendrons un peu plus tard. Disons seulement que la nécessité instante où il se débattait l'empêchait de s'attendrir. Et puis nous l'avons expliqué, l'esclavage dans lequel il avait été si rigoureusement tenu par son père lui avait littéralement ossifié le cœur.

—Non! ma mère, répliqua-t-il, après un silence, tout est inutile. Vous ne pouvez ou plutôt vous ne voulez point me venir en aide. Eh bien! je vous le répète, la vie que je mène est au-dessus de mes forces! Moi aussi, j'en mourrais. Or, je veux vivre. La vie! je la trouverai très bonne, très douce, dès que j'aurai seulement le nécessaire.

Et Tiburce fit un pas vers la porte. Pauvre femme! pauvre mère! Alors sur le point de céder, elle se réfugia dans les impossibilités de détail. La caisse de M. Morancin était fermée. Jamais elle ne réussirait à l'ouvrir. Et si son père la trouvait là? il la tuerait! Tiburce, à toutes ces paroles, secouait la tête et ne répondait que par:

—Adieu! ma mère!

—Mais la caisse de ton père est secret, dit-elle par dire, comme dernière excuse.

—Ma mère, vous le savez aussi bien que moi, mon père n'a pas de mémoire. Il est obligé d'écrire le mot qui lui sert à fermer sa caisse, autrement il l'oublierait. La chose lui est même arrivée un jour, vous devez vous en souvenir, et vous devez vous rappeler tous les désagréments que cet oubli lui a causés. Depuis cette époque, il écrit le mot au crayon sur le chambranle de la cheminée. Quand il en change, il efface le précédent, le mot est visible, à droite, bien qu'il soit écrit en très fin caractères.

—Qui a pu te donner ces détails?

—C'est Joson.

Mme Morancin hésita une seconde, mais, lorsqu'elle vit son fils se diriger vers la porte, elle céda; en elle, elle ne trouvait plus le courage de résister.

—Reste, dit-elle, reste! Donne-moi jusqu'à demain. Je m'arrangerai pour te trouver de l'argent.

C'était tout ce que voulait Tiburce. Il savait bien que sa mère ne s'engageait pas ainsi à la légère, et que, du moment qu'il avait fini par lui arracher cette parole, c'était comme si le notaire lui-même y avait passé. Une dernière fois, il se retourna.

—Vous me le jurez ma mère?

Mme Morancin ne pouvait retenir ses larmes.

—Je te le promets, mon enfant. Je te l'ai promis. Va! va!

—Bonsoir, maman, fit le cruel Tiburce en embrassant distraitement, et pou[r] [illegible] celle dont il venait [illegible] de [illegible] cœur.

Il ajouta tant est grande la force [de l'h]abitude:

—Dormez bien.

Tiburce se retirait dans sa petite chambre.

—Au moins, murmura-t-il en fermant la porte, je n'aurai plus honte devant [illegible] Sophie, je pourrai faire ce que je veux, je n'aurai plus l'air d'un pauvre! [illegible] ça été dur, mais il le fallait.

Mme Morancin, l'oreille tendue, écoutait s'éloigner le bruit des pas de son fils. Alors, quand elle fut seule, elle alla tomber à genoux devant un petit crucifix en cuivre que surmontait une branche de buis bénit.

—Mon Dieu! pardonnez-moi! murmura-t-elle en sanglotant, c'est une mauvaise action que je vais commettre, mais je ne pouvais laisser partir ce malheureux enfant. Non! mon Dieu! ce dernier sacrifice était au-dessus de mes forces. Punissez-moi! mon Dieu! Frappez-moi! Mais épargnez-le, lui!

Elle se releva prêtant toujours l'oreille. Son parti était pris. Elle allait tâcher d'ouvrir la caisse de son mari. Elle y prendrait un billet de mille francs qu'elle prélèverait sur sa dot. C'était bien mal, sans doute, mais n'était-ce pas de l'argent à elle?

Allumant une petite lampe à pétrole, elle traversa tout l'appartement et ouvrit la porte de l'étude, dont elle avait été chercher les clefs dans la chambre de son mari. Dans cette grande pièce vide, le bruit de ses mouvements lui faisait une peur horrible. Il lui semblait qu'à tout instant une voix stridente, terrible, allait éclater à côté d'elle en criant: "Au voleur!" Une porte encore à ouvrir et elle était dans le bureau de Me Morancin. Elle crut qu'elle entrait dans une tombe. Jamais elle n'y mettait les pieds.

Cette pièce, avait ses meubles, ses tentures foncées, était lugubre. Dans un coin, la caisse, protégée, entourée par un paravent qui la dissimulait aux yeux des profanes. Me Morancin avait fait de ce petit coin une sorte de temple pour son dieu. Elevant la lampe, Mme Morancin inspecta minutieusement le chambranle de la cheminée.

Joson, le maître clerc, avait eu raison, C'était bien à cette place que le notaire écrivait son mot. En regardant attentivement, on pouvait voir toute une série d'inscriptions mal effacées à la gomme élastique. Une dernière se lisait tout couramment, perdue dans un coin: "Louisa."

La déduction la plus élémentaire disait à Mme Morancin que c'était là le sésame qui ouvrait la porte du trésor. Joson, le vieux clerc, avait dit la vérité. Oh! ce ne fut pas sans battements, sans palpitations de cœur. Ses mains tremblaient, elle titubait comme un être ivre. Non, décidément, elle fut vingt fois sur le point d'y renoncer. Il ne fallait rien moins que la vue, à travers une ombre lointaine, de Tiburce en sol[dat] frappé d'une balle, tombé sanglant [au] milieu [illegible] lui donner force et courage de poursuivre son œuvre jusqu'au bout.

Enfin elle se décida à mettre la main sur le fameux bouton de cuivre. Elle toucha jusqu'à [illegible] de chaque lettre [illegible] cliquetis [illegible]atif lui montra que ce mot était bien celui qui ouvrait la porte de la caisse. Les ressorts jouèrent, la porte de l'immense coffre tourna sans bruit sur ses gonds laissant voir dans ses flancs et sur ses rayons un véritable trésor! Sur la tablette du haut étaient rangés des papiers d'affaires, des titres précieux, des bordereaux. Mais aux étages inférieurs l'or et les billets apparaissaient. L'or étaient dans une sébile ou rangé en piles de pièces de vingt francs, rangées en bataille, il y en avait toute une armée. Quant aux billets, ils étaient étagés par liasses. Il y avait là, à coup sûr, des centaines de petits cahiers qui représentaient peut-être la valeur d'un million. Tant d'or! Tant

Mme Morancin ne pouvait croire que son mari, qui criait toujours misère, conservât dans ses mains une si grosse somme, inerte, improductive. Car cet argent ne rapportait rien, il était là, stagnant! Mais c'était là le seul luxe de M. Morancin. Il adorait ce tas d'or, devant lequel il demeurait de longues heures en extase. La pauvre mère hésitait encore. Au prix d'un suprême effort, elle dérangea une pile de liasses de billets, bien ordonnées et bien étagées, et s'empara d'un cahier dissimulé derrières les autres. Vivement, bien qu'il lui brûlât les doigts, elle le coula dans la poche de sa robe. Et d'un coup sec, qui lui fit faire un haut-le-corps, elle referma la porte de fer de l'énorme coffre.

Ce cliquetis eut un écho. Mme Morancin s'arrêta, la sueur au front, frappée d'une épouvantable stupeur! On parlait à haute voix dans la pièce voisine. Et elle reconnut à l'instant cette voix terrible qui lui fit l'effet du déchirement des trompettes de Jéricho! M. Morancin rentrait avant l'heure. Et il avait trouvé la porte de l'étude entre-baillée, la clé sur la porte. Sa mauvaise humeur s'épanchait tout haut en paroles violentes, contre Joson, le vieux clerc, qu'il accusait de cette négligence.

—Je lui ferai tous mes compliments, disait-il d'une voix sifflante! tous mes compliments, et pas plus tard que demain matin! Et je lui demanderai, à cet idiot, s'il a envie d'aller voir dans la rue le temps qu'il fait! Ça ne sera pas long! J'en trouverai d'autres, des Joson, qui crèvent la misère en traînant la savate! Si c'est permis d'oublier des clefs! de ne point fermer les portes! dans une maison où il y a des voleurs!

Et, s'animant à mesure qu'il parlait, il donna un coup de pied à un meuble en ajoutant:

—Quelle canaille que ce Joson!

M Morancin était quelque peu énervé. A son dîner de corporation, il était probablement sorti de ses habitudes ascétiques, et pour le mettre hors de lui, pour fortement l'énerver, il n'avait fallu que deux verres de corton et une coupe de champagne. Il bousculait les chaises, heurtait les meubles, tout en jurant et en sacrant.

Mme Morancin, éperdue, pouvant à peine se soutenir, avait d'instinct soufflé le lumignon à pétrole qui l'éclairait. Pourquoi son mari rentrait-il ainsi inopinément? Pourquoi, au lieu de se retirer chez lui ainsi qu'il en avait l'habitude à cette heure, éprouvait-il le besoin de se rendre à l'étude? Toutes ces questions tourbillonnaient dans l'esprit de la pauvre affolée. Elle fut tentée de courir au devant de son maître, de se jeter à ses pieds, de lui avouer sa faute. La terreur qui la maîtrisait, qui la paralysait, l'empêcha de mettre cette idée désespérée à exécution. Alors elle se glissa derrière le paravent qui entourait la caisse et là, écrasée, résignée, elle attendit! Le notaire avait pénétré dans son cabinet.

—Parbleu! s'écria-t-il, c'est ouvert comme en plein jour; on entre ici comme dans un moulin! Canaille de Joson! il verra demain matin si je vous le campe à la porte. Et mes allumettes, où puis-je bien avoir mis mes allumettes? Ce gredin de Tiburce me les aura prises pour allumer ses cigares, car il fume, il fume, malgré tout ce que j'ai pu lui dire malgré mes ordres. Encore un qui me donne du [illegible]!

Malheureux enfant, celui-là, je ne puis pas le camper à la porte. Il faut que je le garde, c'est tout le contraire [illegible] j'ai dans l'idée que [illegible] suis[illegible] ah! voilà mes allumettes.

II

Un instant après, le tabellion ayant allumé un bec de gaz à serpentin de caoutchouc, son cabinet fut éclairé. Il avait déposé son chapeau et sa canne dans un coin et s'était assis à son bureau tout en continuant à grommeler:

—Que le diable emporte le baron de Buckler, quelle satanée idée il a eue de me donner rendez-vous à cette heure! Nous étions si bien chez Bonvalet, sans doute, dix francs pour un dîner, c'est une somme mais enfin, une fois venu, encore faut-il en profiter. Que diable peut-il me vouloir ce baron de malheur?

C'est le moment où jamais de présenter au lecteur Mtre Félix Morancin. Tout près de la soixantaine, il était d'une taille au-dessus de la moyenne, avec un ventre bedonnant, des jambes fluettes, un cou court et de grands bras qui s'en allaient à droite et à gauche, quand il marchait; bras armés de longues mains agrippantes et prenantes. Le visage plein de taches de rousseur, avec des yeux faux, bridés, de nuance indécise, la plupart du temps protégés par un binocle, Mtre Morancin portait de gros favoris poivre et sel, mais par contre, ne portait pas de cheveux. Le crâne d'un blanc jaune, était lustré et poli depuis de longues années, comme une pomme d'escalier ou une bille de billard. Toujours cravaté de blanc, la chose coule de source, à cet instant il portait un habit noir surané et défraîchi. Mtre Morancin regarda sa montre une fois installé à son bureau.

— Dix heures vingt, murmura-t-il, vingt-quatre même.

Ouvrant son tiroir, il y trouva sous la main une carte-télégramme, qu'il consulta.

"Entre dix heures et quart et dix heures et demie." J'ai failli être en retard. C'est que vraiment nous étions on ne peut mieux chez Bonvalet! Enfin! Et puis il y avait Corniquet qui m'expliquait une combinaison financière des plus intelligentes. Il faudra que je le revoie. Il eut un hochement de tête

—Oh! M. de Buckler, le baron de Buckler, je ne puis pas en dire du mal non plus. Il m'a fait gagner de l'argent dans le temps. Maintenant il est dans la nasse, dans la déveine. Mais avant cela...

Il tendit l'oreille. Le timbre de la porte cochère venait de résonner.

—Le voici. La bonne n'est pas encore couchée à cette heure-ci. Je n'ai point besoin d'aller le recevoir.

En effet, quelques instants plus tard, la porte de l'étude s'ouvrait et donnait passage au personnage que nous connaissons dès le premier chapitre de cette histoire.

—Par ici, baron, par ici, fit Mtre Morancin en se levant et en allant au devant du visiteur.

—Très bien! très bien! répondit celui-ci de sa voix glapissante, ne vous dérangez pas. Je connais les êtres. Je suis un vieux client.

Néanmoins, le notaire se tint debout pour faire accueil à son "vieux client" et il ne vint reprendre sa place devant son bureau, qu'après avoir fermé la porte de son cabinet et avoir désigné un vieux voltaire au baron, dans lequel celui-ci se laissa indolemment choir.

—Il y a bien longtemps que je n'ai eu le plaisir de vous voir, commença l'officier ministériel, pour dire quelque chose.

—Ah! s'empressa de répondre M. de Buckler. Ce n'est plus comme autrefois! dans le bon temps. Nous en avons fait de belles affaires! Maintenant, je suis à la portion congrue.

—Mais, répliqua Me Morancin, en y mettant de l'amour-propre, mais je vous avoue que je continue à en brasser pas mal des affaires. Sans doute, l'argent est très dur. Mais enfin.

Le baron s'empressa de profiter de l'aveu.

—Oh! je sais que vous avez du foin dans vos bottes! s'écria-t-il, beaucoup de foin! cher [ami]! Vous n'êtes pas de ceux, heureusement pour vous, que la mauvaise chance peut atteindre.

Me Morancin vit qu'il avait laissé échapper une parole de trop.

—Comme vous y allez, baron! se récria-t-il, mais vous vous trompez complètement. Dans ces derniers temps, surtout, j'ai subi des pertes très dures!

Entre les deux Gaspards, il y eut un silence que le baron rompit au moyen de ce dernier mot

—Farceur!

Mme Morancin, de sa cachette, ne perdait aucun des détails de cette scène. Aplatie contre la muraille, elle retenait sa respiration. Le mot "Farceur" avait piqué Morancin au vif.

—Je ne pense pas, reprit-il d'un ton aigre, que vous m'ayez donné un rendez-vous mystérieux, à dix heures et demie du soir, pour venir tout simplement me débiter des aménités.

—Vous avez raison, mon cher Morancin, pleinement raison, ma visite a un tout autre but. Je ne tenais pas à ce que l'on me vit entrer chez vous tous ces jours-ci, c'est pourquoi je vous ai donné ce rendez-vous tardif. Arrivons au fait. Jouons cartes sur table. J'ai un service à vous demander.

Au mot "service" Me Morancin non seulement dressa l'oreille, mais encore il se mit sur la défensive. Et tout d'abord il commença une phrase alambiquée dans laquelle le mot "perte" revint à tout instant, accolé à celui de "grosses sommes". Le baron le suivait de son gros œil, à travers les verres épais de son lorgnon. Quand il eut bien laissé le tabellion s'excuser:

—Pourquoi vous défendez-vous ainsi, finit-il par lui dire, je ne viens pas vous demander de l'argent.

M Morancin ouvrit la bouche toute grande et laissa échapper un "ah!" qui renfermait autant de surprise que de satisfaction.

—Quand je dis que je ne viens pas vous demander d'argent, poursuivit M. de Buckler, j'entends parler du vôtre, car c'est bien pour une affaire d'argent que je suis venu vous trouver.

—Que voulez-vous dire? demanda le notaire.

—Voici ce dont il s'agit. On va mettre en actions les *houillères de Marnos*,

Me Morancin se trémoussa sur son fauteuil de cuir.

—C'est une affaire qui a traîné dans tous les coins, dit-il, en secouant la tête, l'émission ne sera pas brillante.

—Je vous demande pardon, répliqua le baron, nous comptons, au contraire, la faire réussir, et nous espérons si bien le succès que l'agence Belmar-Montot prend ferme un stock important d'actions.

Un second "ah!" du notaire prouva combien il trouvait cette opération hasardeuse. Imperturbablement, le baron poursuivit:

—Et, si l'agence Belmar s'est mis dans l'affaire, c'est que j'ai compté sur vous pour nous aider à placer les actions.

Me Morancin avait eu un brusque mouvement.

—Sur moi! s'écria-t-il, en protestant avec indignation, sur moi! Mais la chose est [illegible]

—[illegible] croyez? [illegible] le patron d'un [illegible] [illegible]quois.

—J'en suis sûr. A qui voulez-vous que je passe ces papiers, qui, entre nous, auront autant de valeur que des feuilles de chou?

M. de Buckler prit un temps.

—Mon cher monsieur Morancin, reprit-il du ton le plus aimable, une chose me surprend en vous, qui êtes un homme d'affaire, un homme d'ordre. Vous manquez absolument de mémoire.

—Mais, permettez...

—Tout ce que vous voudrez, mais je vois avec regret que vous manquez de mémoire.

La discussion menaçait de tourner à l'aigu, d'autant que le notaire répliquait:

—Mais je ne trouve pas! je ne trouve pas.

—Vous avez donc oublié toutes les circonstances, et elles sont nombreuses, où vous avez bien voulu écouler des ac[illegible]

[illegible] nombreuses, [illegible] ses affaires? Les affaires ont mal tourné, c'est vrai; les clients que vous avez engagés y ont perdu leur mise, mais vous, mon cher notaire vous n'avez rien perdu du tout, vous avez réalisé au contraire de fort jolis bénéfices sous forme de commissions élevées que j'ai eu le plaisir de vous solder, à diverses reprises de la main à la main.

—Mon Dieu! répondit Me Morancin en rentrant sa tête dans ses épaules je n'en disconviens pas, mais les temps ne sont plus les mêmes. Les affaires sont tellement dures!

Nouvel éclat de rire du baron

—Vous croyez! dit-il. Au fait, reprit-il après une pause, au fait vous avez raison! vous avez gagné de l'argent et j'en ai perdu.

—Que voulez-vous? répliqua égoïstement l'homme d'affaires, quand on met au jeu, on court des risques.

—Soit, je vous dis que vous êtes dans le vrai. Seulement, je me permettrai de vous faire remarquer que, pendant longtemps, la veine m'étant devenue contraire, je me suis bien gardé de vous obséder de mes sollicitations. Aujourd'hui c'est toute autre chose. J'entends! et M de Buckler appuya d'une façon sensible sur ce mot, *j'entends* que vous me veniez en aide.

Me Morancin secoua la tête. Cet ordre, car c'était bien un ordre, il ne le comprenait pas.

—Je réponds des intérêts de mes clients, fit-il, et je sais de source certaine que les *Houillères de Marnos* seront une opération déplorable.

La face du baron de Buckler se contracta.

—Vous avez des scrupules un peu trop tardifs, maître Morancin, dit-il d'une voix sifflante. Voulez-vous que je vous rappelle les affaires dans lesquelles vous avez engagé vos clients tout en sachant parfaitement, au préalable que "l'affaire" était destinée à sombrer et à engloutir les capitaux que vous [y in]vitiez à y engager? Voulez-vous que je vous cite les *Plâtreries de Saint-Gouta*, les *Ardoisières de [illegible]ville*! quoi encore? les *Mines de Pinto-Réal*, les...

Me Morancin étendit la main.

—Je sais! je sais! s'écria-t-il, cette énumération est parfaitement inutile.

—Ah! vous trouvez! Or, vous savez parfaitement que ces affaires devaient sombrer; en un mot, qu'elles n'étaient pas nées viables. Néanmoins, sans respect pour la pauvre épargne de vos clients, vos petits clients, c'est à dessein que j'insiste, vous n'avez pas hésité un seul instant à leur conseiller de mettre des fonds dans ces affaires. Vous saviez bien cependant qu'ils seraient ruinés. Mais la chose vous importait peu, au moment que vous y trouviez votre intérêt!

M. le baron! fit Me Morancin avec hauteur.

—Laissez-moi donc continuer, parfait notaire. Donc, pour ces petits clients, afin de les faire souscrire à toutes ces affaires, malheureuses! vous voyez que je suis poli, vous avez joué le rôle le démon tentateur; vous saviez parfaitement, n'est-ce pas, tandis que vous faisiez miroiter devant leurs yeux les couleurs chatoyantes, couleurs d'un gain qui n'était même pas problématique, car la perte était certaine, que vous leur preniez leur argent comme au coin d'un bois! Disons le mot, que vous le leur voliez!

Me Morancin, sur son coussin de cuir, se démenait comme un diable dans un bénitier.

—Quoi? fit cyniquement M. de Buckler, le mot "voler" vous choque! Vous avez encore des préjugés et des pudeurs! Je puis bien pourtant m'exprimer sans ambages, puisque c'est moi qui vous ai proposé les affaires, puisque c'est moi qui vous ai payé vos commissions!

—En vérité! s'écria Me Morancin qui était devenu cramoisi, vous avez une manière de dire les choses...

—Qui vous offusque, parce qu'elle est réelle. Nierez-vous que des centaines de familles, de petits bourgeois, de petits commerçants, ont été ruinés, jusqu'aux os, mis sur la paille, par cette simple raison qu'ils avaient suivi vos conseils intéressés et grassement payés?

Cette fois le notaire se tut. La violente façon dont son interlocuteur déchirait les voiles ne lui permettait plus d'ajouter le plus petit mot. Rencoignée dans sa cachette, Mme Morancin n'avait pas perdu un mot de ce dialogue si significatif. D'abord, sous l'empire de la terreur qui annihilait ses facultés physiques et mentales, ce n'était qu'un murmure confus qui parvenait à ses oreilles. Puis, les sons avaient formé des mots, ces mots avaient pris un sens. Elle avait écouté et, enfin, elle avait compris!

Jusqu'alors, courbant sa tête sous l'implacable joug de cet homme, qu'une loi aveugle avait fait son mari, elle avait cru qu'elle était unie à un être dur, avare, rapace, qui [illegible] les tendresses de l'époux que les affections du père. Mais du moins, elle le croyait un honnête homme! Et voilà que, tout à coup, elle apprenait qu'elle était mariée à un voleur! à un de ces êtres infâmes à qui la connaissance de la loi ne sert que pour dépouiller ceux qui se trouvent à portée de leur main. Balzac écrivait déjà de son temps:

"Les assassinats sur la grande route me semblent des actes de charité comparés à certaines combinaisons financières."

Depuis Balzac, on a marché. Me Morancin et le baron de Buckler avaient fortement perfectionné cette sorte d'attentat. Et c'était un véritable sentiment d'horreur que Mme Morancin était forcée de reconnaître qu'elle portait le nom d'un bandit. L'explication continuait. M. de Buckler était loin d'avoir vidé le fond de son sac. Il avait gardé les atouts majeurs pour la fin.

—Je ne m'attendais pas, je vous l'avoue, reprit-il après un silence, à vous trouver récalcitrant.

—Que voulez-vous, fit l'autre, la nécessité.

—Il n'y a pas de nécessité qui tienne. Je vous l'ai dit tout à l'heure, et je le répète, j'entends que vous fassiez souscrire par vos clients des stock d'actions que je vous remettrai des *Houillères de Marnos*.

Du coup, Me Morancin s'emporta

(A Continuer.)

L'ARRANGEMENT DU PACIFIQUE

Les arrangements définitifs entre le gouvernement fédéral et le Pacifique pour l'abandon de son monopole au Manitoba et au Nord-Ouest sont aujourd'hui connus:

Le Pacifique accepte d'abandonner son monopole. Le gouvernement consent à garantir une émission de bons du Pacifique, pour un montant de $15,000,000 à un faible intérêt en échange de quoi le Pacifique donnera garantie sur ses terres au Nord-Ouest.

La compagnie s'engage à dépenser l'argent produit sur cette garantie à étendre certains embranchements et à augmenter son matériel roulant sur la ligne principale.

L'EXPOSITION DE 1889.

Le 16 mars, a eu lieu à Londres, au Mansion-House, une réunion convoquée par le lord-maire dans le but de constituer une commission, ayant un caractère de responsabilité, qui serait chargée d'organiser la section britannique de l'Exposition universelle de Paris.

La réunion a été informée qu'en réponse à un appel pressant de la direction général de l'Exposition et avec le consentement tacite du gouvernement de la reine, le lord-maire avait entrepris de former une commission et qu'on avait nommé un comité exécutif dans lequel on avait eu soin de faire entrer des représentants des diverses branches de l'industrie pris dans tous les grands centres manufacturiers.

La superficie mise à la disposition de la Grande-Bretagne et de ses colonies serait d'environ 150,000 pieds carrés.

La question la plus importante pour la commission est la question financière. Il est nécessaire d'avoir un fonds de garatie.

Lord Brassey a rappelé de son côté que le gouvernement n'avait pas de relation officielle avec l'œuvre de l'Exposition; qu'il était donc nécessaire que la réunion prît elle-même ses dispositions.

Il a proposé en conséquence que l'assemblée s'engageât à favoriser les intérêts de l'exposition parisienne, et à faire tout son possible pour assurer une représentation honorable de l'industrie britannique

M. B. Samelson a appuyé cette motion qui a été approuvée à l'unanimité

Des remerciements ont été votés au lord-maire.

* * *

On mande de Londres que la Compagnie anglaise du chemin de fer du South [illegible] participe pour une somme de [illegible]000 francs au fonds de garantie pour l'Exposition universelle de 1889.

* * *

M. Ramon Fernandez, ministre du Mexique à Paris, vient de recevoir une dépêche de son gouvernement l'informant de la nomination d'un délégué pour l'Exposition universelle de 1869.

Ce délégué est M. Manuel Diaz Mi[illegible], sous-secrétaire au ministère des relations extérieures, résidant actuellement à Paris en vertu d'un congé.

La nouvelle nomination a été communiquée au gouvernement français par [illegible] du ministre du Mexique.

* * *

M. Berger, directeur-général de l'exploitation de l'Exposition de 1889, a reçu une lettre particulière de l'empereur du Brésil, en ce moment à Cannes. L'empereur y annoncé que le gouvernement [illegible] était résolu à aider puissamment l'initiative des industriels à la [illegible] de l'Exposition de Paris en [illegible]. Il a ajouté qu'il était certain que M. le directeur réserverait une bonne place aux exposants de son pays.

Le Canada à l'Exposition

Le sénateur Pelletier, ancien président de la commission canadienne à l'Exposition de Paris de 1878, a demandé au gouvernement pendant une des dernières sessions du Sénat, les questions suivantes:

1o La France a-t-elle adressé au gouvernement canadien une invitation de prendre part à l'Exposition de 1889? 2o Le gouvernement a-t-il accepté? 3o Si le gouvernement a décidé de s'abstenir, permettra-t-il aux exposants canadiens d'assister à l'Exposition en payant une partie des dépenses de transport ou autres?

[illegible] M. Abbott, au nom du gouvernement a répondu: 1o Que le Canada n'a [illegible] aucune invitation de la part du gouvernement français. 2o Dans le cas où des exposants canadiens désireraient prendre part à l'Exposition le gouvernement fera tout en son pouvoir pour leur permettre de s'y rendre, bien qu'il ne se propose pas d'accorder aucune somme d'argent pour cet objet.

La cause de contestation de l'élection [illegible] a été reprise hier matin en [illegible]. Le juge Caron présidait. [illegible] a déclaré qu'il était prêt à [illegible] dans cette cause, mais il ne [illegible] par surprise. Il [illegible] en conséquence l'attention de M. [illegible], sur le fait qu'un jugement antérieur [illegible] à donner les raisons à [illegible]. Il consentit cependant [illegible] M. Bossé, voulant, a-t-il dit, [illegible] à tous la liberté la plus grande. Il [illegible] qu'il ne voyait aucune [illegible] que le jugement rendu sur le [illegible] par le juge Casault fut renversé. [illegible] finalement ajournée jusqu'au [illegible] pour l'audition des arguments relatifs à ce point et pour l'examen des témoins, [illegible] convoqués en grand nombre.

—Les entrepreneurs des travaux publics [illegible] de Québec doivent bientôt donner une preuve de la confiance qu'ils ont dans l'avenir commercial de Québec, en érigeant deux grands entrepôts sur les lots vacants situés au coin des rues Dalhousie et Arthur, dans la basse-ville.

Terrible accident de chemin de fer—12 personnes tuées, nombreux blessés

New-Hampton, Ja., 5— Un terrible accident est arrivé à 4 milles à l'Ouest de cette ville, sur le chemin de fer Milwaukee et St-Paul, [illegible] la mort d'une douzaine de personnes; 15 ou 20 personnes ont aussi été blessées.

Le train qui a laissé Chicago à 11.30 hrs [illegible] après-midi, devait arriver ici à 2.30 hrs du matin. Une inondation avait emporté le pont du chemin et le train n'ayant pu être arrêté à temps a été précipité dans la rivière.

Il n'y avait rien pour indiquer le danger qui se dressait en avant et le train qui allait à toute vitesse, plongea fort avant dans l'eau. La locomotive et trois wagons furent immédiatement submergés. Une scène terrible s'en suivit. Les voyageurs et les employés valides se hâtèrent de porter secours aux blessés et aux malheureux qui se débattaient dans les [illegible]. Ceci s'effectua avec la plus grande difficulté.

A 11 heures on avait retiré 6 cadavres, 3 [illegible] ont été aperçus sous les décombres, [illegible] on ne peut se rendre jusqu'à eux. L'ingénieur le chauffeur ont été tués instantanément dans la [illegible] de l'engin.

On a envoyé immédiatement des télégrammes à Mason City et à Charles City, afin d'obtenir des secours pour les malheureux blessés, ce ne fut que plusieurs heures après le [illegible], que des médecins arrivèrent sur le [illegible] de l'accident.

On ne sait pas encore les noms des victimes.

ROULEAUX D'IMPRIMEURS

ESTELLE'S PRINTERS ROLLER TRADE MARK LONDON COMPOSITION

FABRIQUÉS PAR

WALTER H. COTTINGHAM

56 RUE SAINT-PIERRE, MONTREAL.

SI VOUS DESIREZ

Vous faire faire les meilleurs photographies que vous [illegible] jamais [illegible]

M. PARK, 197 rue St-Jacques.

[illegible] portraits [illegible] à vous photographier [illegible] votre goût. Nous vous donnons un essai. N'oubliez pas la place.

197 RUE SAINT-JACQUES.

LE SECRET DE GEO. TUCKER No 7

Sert pour augmenter l'appetit, renforcer le système. 56½ rue St-Laurent.

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, adressées à l'honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et portant à l'endos: "Soumission pour extension du Palais de Justice de Montréal, seront reçues, aux bureaux du gouvernement, No 76 rue St Gabriel, Montréal, jusqu'au

16 FEVRIER prochain, a MIDI

pour l'exécution des ouvrages de toute nature requis dans la construction d'un édifice destiné à

Agrandir le Palais de Justice de Montréal.

On pourra voir les plan et devis de l'édifice projetée en l'étude de A. LEVESQUE, Ecr., architecte, 12 Place d'Armes, Montréal, depuis 10 hrs a.m. jusqu'à 3 hrs p.m., chaque jour, et on pourra aussi y obtenir tous renseignements nécessaires concernant ces plan et devis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, lequel chèque sera égal à dix pour cent du montant de la soumission.

L'honorable Commissaire ne s'engage pas d'accepter la plus basse soumission ni aucune de celles qui lui seront adressées.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,

Secrétaire de l'Agriculture et des Travaux Publics

Québec, le 16 Janvier 188[illegible]

LE SECRET DE GEO. TUCKER No 1

Poudre spécifique contre les Vers de [illegible] tes, spécialité Vers Solitaires. 56½ [rue St-Lau]rent.

VENTES PAR ENCAN.

AVIS est par le présent donné que la propriété appartenant au gouvernement de la [illegible] et formant le bloc compris entre la Place [illegible] la rue Notre-Dame, la rue [illegible] lande et la rue LeRoyer, plus [illegible] lots [illegible] sud de la rue LeRoyer, à Montréal, en tout [illegible] en lots de terrains, sera vendu par lots séparés et à l'enchère, le premier jour du mois de mai prochain (1888), à dix heures du matin, au bureau du shérif de Montréal. Le plan des terrains avec un avis indiquant le chiffre de la mise à prix pour chaque lot, est visible tous les jours au bureau du shérif, aux heures ordinaires.

J. McSHANE,

Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics.

Québec, 26 janvier 1888.

PARENT FRERES, [illegible]

R. R. R. RADWAY'S READY RELIEF.

Ce remède ne manque jamais, lorsqu'il est bien appliqué, de soulager la douleur en un temps variant de une à vingt minutes. Quelque soit la violence ou l'acuité des douleurs produites par les rhumatismes, la cadiacité, les infirmités, les maladies nerveuses, névralgiques ou de la prostate, le Radway's Relief Ours, procure un soulagement immédiat. Il soulage instantanément et guérit bientôt

Rhumatismes,	Névralgie,
Toux,	Froid dans la tête,
Froids,	Mal de gorge,
Asthme,	Bronchite,
Pneumonie,	Sciatique,
Mal de tête,	Inflammation,
Mal de dents,	Congestion.

Le Radway's Ready Relief est une cure pour toutes les Douleurs, les Efforts, les Contusions, les douleurs dans le dos, la poitrine ou les membres. Ce fut le premier et c'est le seul remède contre la douleur

qui arrête instantanément les souffrances les plus atroces, diminue les inflammations, et guérisse les congestions qu'elles soient des poumons, de l'estomac, des intestins ou d'autres glandes ou organes.

Prise à l'intérieur, une demi-cuillerée à thé dans un demi verre d'eau guérira en quelques instants les crampes, les spasmes, les douleurs d'estomac, les nausées, les vomissements, la cardialgie, les crises nerveuses, l'insomnie, les maux de tête, la diarrhée, les coliques, les flatuosités, et toutes les douleurs internes.

La Malaria dans ses diverses formes est guérie et prévenue.

Il n'y a pas un remède au monde qui guérisse la fièvre, la fièvre tremblante et toutes espèces d'autres maladies malariales et bilieuses et d'autres fièvres, (à l'aide des pilules de Radway) aussi rapidement que le Radway's Ready Relief.

Le R. R. R. ne guérit pas seulement le patient atteint de Malaria, mais si les personnes exposées à prendre cette maladie veulent bien tous les matins [illegible] gouttes du Ready Relief dans un verre d'eau, puis manger avant de sortir ne fut-ce qu'un biscuit, elles préviendront toutes attaques de la maladie.

Les voyageurs devraient toujours porter avec eux une bouteille de RADWAY'S READY RELIEF. Quelques gouttes de cette médecine dans de l'eau, préviendront la maladie ou les douleurs qui peuvent résulter du changement d'eau. Comme stimulant, il est meilleur que le cognac français ou les bitters.

Prix 25c la bouteille. En vente chez les pharmaciens.

LE SECRET DE GEO. TUCKER No 15

[illegible] Boutons, Pustules, Salt-Rheum, [illegible] etc. 56½ rue St-Laurent.

GRAND VIN SEC

LOUIS ROEDERER Champagne UNITED STATES

La perfection du vin sec.

Se trouve dans les principaux Clubs, Hôtels et Restaurants.

Berçeuses en Rattan

Fauteuils en Rattan

Chaises pliantes americaines

Et une ligne complète d'[illegible] fauteuils de [illegible] Les articles [illegible]

GEORGE STEWART,

724, 726, 728 Rue Craig, Sud du Carré Victoria.

Vin de Peptone de CHAPOTEAUT

Pharmacien, à Paris

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine [illegible] l'estomac lui-même. On [illegible] les malades, les convalescents, vieillards et toutes personnes atteintes d'Anemie par epuisement, Digestions [illegible] Fièvres, Diabète, Phthisie, Dysenterie, Tumeurs, Cancer [illegible] du foie et de l'estomac.

MALADIES DE POITRINE

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX

GRIMAULT & Cie Pharmaciens à Paris

[illegible] les Bronches et des Poumons [illegible] les Rhumes [illegible] la Phthisie [illegible] Toux [illegible] Sueurs nocturnes [illegible] appétit [illegible]

REMEDE SAUVAGE DE LEDUC

PATENTÉ LE 14 JUILLET 1886

LEDUC'S TRADE MARK SURE CURE

Guérit la diphtérie, grippe, bronchite asthme, rougeole, fièvre scarlatine noire maladie du foie, consomption et inflammation de poumons et de foie.

Preuves, par affidavits assermentés des guérisons opérées par le remède de Leduc pour la coqueluche, nous citerons les noms ci-dessous mentionnés:

Pour la Coqueluche Bronchite, Toux, Consomption et Inflammation de poumons,—Ed. Rousseau, Mid-night d'Eddy, T. P. Fortin fore-man d'Eddy,—Telesphore Bolduc con[illegible], Celestin Laurin bourgeois,—A. Rochon avocat M. P. P.

Assermentés en présence de J. A. Champagne, J. P. Hull, 13 Juillet 1885.

Pour un cas de *Coqueluche suffoquant*, avec effusion de sang par les yeux et les oreilles: N. Darpé. Assermenté en présence de J. A. Champagne, J. P. Hull, 9 Juillet, 1885.

Pour la *Consomption galopante*, à la 1re période: Louis Villeneuve. Assermenté en présence de J. A. Champagne, J. P. Hull, 9 Juillet, 1885.

Pour la *Fièvre scarlatine noire angineuse*: E. Legault dit Deslauriers. Assermenté en présence de J. A. Champagne J. P. Hull, 13 Juillet, 1885.

Pour l'*Inflammation de poumons et d'intestins*. Celestin Laurin. Assermenté en présence de J. A Champagne J. P. Hull, 13 Juillet, 1885.

Pour la *Diphtérie*, deux enfants [illegible], menuisier. Assermenté en présence de N. Tetreault J. P. Hull, 8 Juin, 1886.

CERTIFICATS.

Pour toux opiniâtre très grave, chez deux enfants, E. C. Auld, 13 rue [illegible] Montréal, 3 Mai 1886.

Pour *Bronchite et dyspepsie* sur lui-même et deux de ses enfants, et plusieurs autres personnes guéries avec le même remède, par lui vendu: [illegible], épicier, No. 2 Marché St. Laurent, Montréal, 20 Juin, 1886.

Pour l'*Asthme*: François Dagenais, 324, rue St. Hypolite. Signé en présence de Cyrille Morin, [illegible], boucher, Joseph Martin marchand de bois, [illegible], boucher, Montréal, 3 Novembre, 1886.

Pour l'*Asthme*: [illegible], 364 rue St. Laurent, Montréal. Signé en présence de Thomas Berry et Mr. Nap. Nadeau [illegible], Montréal, 20 Octobre, 1885.

Consomption; Dame E. Rapin et Elizabeth Rousseau de Montréal, Rosana Côté, Mme. P. Goulette épouse de M. P. Goulette inspecteur du G. T. R, cette dernière atteinte d'une bronchite aigue et de consomption.

Et, autres remèdes pour la purification du sang, névralgie, mal de tête, bouton, érésipèle, choléra avec vomissements, les maladies nerveuses, les fièvres vives, épilepsie et herbe à la puce.

Ainsi que, la tisane de racinages récemment découverte, pour la guérison de l'*hydropesie*, le [illegible] *l'inflammation intestinale* et la jaunisse.

Rétention d'urine, rognon, vessie; M Louis Pelletier demeurant No. 492 St. Dominique, Mde Amable Bédard [illegible] Ferland, Mde Alfred Melançon, Mde Auge rue St. Constant, et M. Thibodeau, [illegible] rue Jean.

Ces remèdes sont en vente au No. 654 rue St. Laurent Montréal, ou M. LEDUC peut montrer tous les certificats plus haut cités et bien d'autres.

Eclairage Electrique.

Système à l'incandescence

Appareils pour éclairage de Villes, Villages, Edifices publics ou privés, Chemins de fer, Navires, Usines, Magasins, etc., etc. Aussi, appareils pour Electro-Plater.

CRAIG & FILS,

15 RUE ST-JACQUES—MONTREA[L]

AUFEU! AU FEU!!

Grande réduction dans la photographie

4 Portraits en zinc pour 20 cts

Cartes minette 50 cts la doz.

Pour un mois seulement, ne refusez pas la chance.

Bonne photographie de toutes grandeurs à prix reduits.

Un présent sera donné gratis à toutes personnes qui nous favoriseront de leur visite.

Magnifique cadre de 8 x 10 depuis 20 cts en montant.

N'oubliez pas l'adresse:

N.A. GIGUERE & CIE

No. 211 Rue St Laurent, Coin du Marché St. Laurent MONTREAL.

[S]ECRET NO 11 DE GEO. TUCKER

Guerit le Rhume, Toux, Enrouement, Coqueluche. Connu sous le nom de Sirop Botanique de Tucker.—Préparé au No 56½ rue St Laurent Mont[réal]

A VENDRE

BON MARCHE

Une belle terre à St François-du-Lac bien bâtie, riche sol en culture, sucrerie, prairie, terre à bois etc., 140 arpents. Aussi [illegible]ux bons chevaux de route et de trait.

V. GLADU

Notaire,

St. François-du-L[ac]